

Compte Financier Unique 2025

■ Session du 23/06/2026

■ Avis présenté par M. Damien MARTINEAU, Rapporteur général du Budget, au nom du Groupe d'appui Budget

Entendues les interventions de MM. Marc de JACQUELOT (CFTC), Jean-François TROUILLARD (MEDEF), Hubert LARDEUX (CGT-FO), Mme Laurence BESSONNEAU (Chambre des métiers et de l'artisanat), M. Marc MARHADOUR (UDES), Mme Karine FENIES DUPONT (au titre de la CRESS, de la CLCV, d'UFC-Que Choisir, des pôles culturels, de l'URAF, de la FRCIDFF, de la FAS, et de la Mutualité Française Pays de la Loire), M. Denis LEDUC (au nom de FNE, GRAINE, LPO, URCPiE), Mme Isabelle THOUMIN (CFDT), MM ; Ludovic LORAY (U2P), Yvic KERGROAC'H (au nom de la CGT et de l'UNEF), Patrick HUARD (CPME)),

Entendue l'intervention de M. Laurent DEJOIE, Vice-Président « Finances, Ressources Humaines et Fonds européens relatifs à la politique de cohésion économique, sociale et territoriale » du Conseil régional.

81 votants : adopté par 80 pour, 0 contre, 1 abstention.

Sommaire

Préambule	3
Éléments de contexte	4
1. Équilibre budgétaire 2025	6
1.1. La section de fonctionnement.....	6
Recettes	6
Dépenses.....	8
1.2. L'épargne brute	10
1.3. La section d'investissement.....	10
Recettes	10
Dépenses.....	11
1.4. L'emprunt d'équilibre et le résultat de l'exercice	13
Emprunt d'équilibre et capacité de désendettement.....	13
Affectation du résultat de l'exercice 2025	14
1.5. Les fonds européens	14
2. Dette régionale et restes à payer.....	15
2.1. La dette régionale	15
2.2. Les restes à payer	16
3. Observations des commissions thématiques du CESER	17
3.1. Santé – Social (C1)	17
3.2. Economie – Emploi – Recherche – Innovation (C2)	18
3.3. Infrastructures – Mobilités – Infrastructures de l'information et de la communication – Énergies (C3)	19
3.4. Aménagement du territoire - Cadre de vie - Environnement (C4) ..	20
3.5. Éducation – Formation – Métiers de demain (C5)	22
3.6. Culture – Patrimoine – Sport – Tourisme – Vie associative (C6)	24
4. Certification des comptes 2025	26
5. Annexe environnementale des collectivités locales	28
6. Bilan au 31 décembre 2025 du Contrat de Plan État-Région (CPER) 2021-2027	29
Interventions des organisations.....	30

Préambule

Le compte financier unique (CFU) 2025 constitue le document budgétaire qui se substitue au compte administratif (CA) de l'ordonnateur et au compte de gestion du comptable.

Le CESER tient à rappeler que cet avis porte sur le Compte Financier Unique, retraçant l'exécution du budget 2025 qui a été marqué par la mise en œuvre de coupes budgétaires, et non sur le Budget Primitif (BP) 2025 pour lequel il s'est déjà exprimé (cf. avis du 18 décembre 2024)¹.

Le présent avis a été établi sur la base des documents budgétaires communiqués par la Région le 12 juin 2026².

Le CESER apprécie que ce CFU 2025 apporte plus d'éléments que les années précédentes sur les politiques publiques régionales. Les commentaires relatifs aux « défis régionaux » permettent notamment d'identifier des mesures concrètes d'économies réalisées. Le CESER regrette toutefois l'absence, dans la documentation budgétaire transmise lors du processus délibératif (Délibairs), d'un rapport d'évaluation portant sur les conséquences des décisions budgétaires adoptées lors du BP 2025.

En effet, les arbitrages de l'exécutif ont conduit à des évolutions significatives de l'intervention régionale dans plusieurs domaines d'action. Depuis le vote de ce budget, le CESER a souligné à plusieurs reprises la nécessité d'en mesurer les effets concrets sur les territoires et les acteurs concernés.

Ainsi, le CFU 2025 retrace la réalité de l'exécution budgétaire de l'exercice écoulé ainsi que ses conséquences sur la seule situation financière de la collectivité régionale. À ce titre, la présentation du CFU aurait pu constituer un moment particulièrement propice pour partager les résultats d'une telle démarche d'évaluation, corrélée à la présentation du rapport d'activité.

Le CESER demeure donc attentif à ce que les impacts des mesures adoptées puissent être objectivés et analysés, afin d'éclairer les décisions futures de la collectivité régionale et de nourrir le débat démocratique sur l'efficacité des politiques publiques.

Dans un contexte de fortes tensions sur les finances publiques, l'amélioration de la situation financière de la Région est une préoccupation partagée. Pour le CESER, elle nécessite une concertation avec les réseaux d'acteurs et doit rester un des leviers au service des politiques publiques mises en œuvre pour répondre aux besoins des territoires et des Ligériens.

En complément et en date du 19 juin 2026, l'inspection générale du Conseil régional a transmis à la Présidente du CESER un « rapport d'évaluation relatif à la politique budgétaire 2025 et à son impact sur la satisfaction des besoins culturels des ligériens » qui a également été rendu public.

¹ CESER – Avis budgétaire relatif au Budget Primitif 2025, https://ceser.paysdelaloire.fr/wp-content/uploads/2024_12_17_Avis_BP2025.pdf

² Liste des documents : CFU 2025, maquette budgétaire (dont le rapport d'audit du commissaire aux comptes)

Le CESER prend acte de la transmission de ce document en dehors de toute obligation réglementaire. Il salue l'engagement de l'exécutif régional dans cette démarche d'évaluation souhaitée de longue date. Néanmoins, il regrette la transmission tardive du document et en dehors du processus délibératif, dans des délais qui ne permettent ni à ses commissions ni à ses instances de travail d'en examiner le contenu avec la rigueur et la sérénité qu'exige une contribution du CESER portant sur une démarche d'évaluation.

Le CESER avait, dès le mois de mars 2025, exprimé sa volonté de contribuer à cette démarche d'évaluation, conformément aux missions que le Code général des collectivités territoriales (CGCT) lui reconnaît en matière de contribution à l'évaluation des politiques publiques régionales.

Fidèle à sa mission de concourir par ses avis à l'administration de la Région, réaffirmée récemment par le Conseil constitutionnel, le CESER prendra connaissance de ce rapport et contribuera au travail d'évaluation engagé.

Éléments de contexte

En 2025, la conjoncture économique française demeure fragile malgré une croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) positive (+ 0,9 % *vs.* + 1,1 % en 2024) et une inflation en retrait (+ 0,9 % *vs.* + 2,3 % en 2024)³. Dans un environnement international toujours marqué par les tensions géopolitiques, les incertitudes commerciales liées aux États-Unis et la concurrence accrue de la Chine, la zone euro poursuit néanmoins son redressement avec une croissance de + 1,5 %, soutenue notamment par la baisse des taux d'intérêt de la Banque centrale européenne (BCE).

La situation des finances publiques françaises reste préoccupante. Le déficit public est ramené à 5,1 % du PIB contre 5,8 % en 2024, mais la France demeure le pays affichant le déficit le plus élevé de la zone euro et le troisième niveau d'endettement le plus important. Ce redressement repose principalement sur des hausses de prélèvements obligatoires tandis que les dépenses publiques continuent de progresser. La charge de la dette atteint désormais près de 65 milliards d'euros et accentue les tensions sur les finances publiques, bien que son poids rapporté au PIB reste inférieur à celui observé entre 1996 et 2012.⁴

Dans ce contexte, la consommation des ménages reste prudente, le taux d'épargne demeurant à un niveau élevé. L'investissement retrouve une légère dynamique après son recul de 2024 mais reste pénalisé par les difficultés persistantes du secteur de la construction. Le commerce extérieur contribue négativement à la croissance, sous l'effet d'un ralentissement des exportations et d'une progression des importations.

Le marché du travail montre par ailleurs des signes de dégradation. L'emploi salarié privé recule de 0,2 % sur un an tandis que le taux de chômage atteint 7,9 %, son plus haut niveau depuis 2021. Les défaillances d'entreprises poursuivent leur hausse et atteignent un niveau

³ Banque de France - Projections macroéconomiques de décembre 2025 et de mars 2026,

<https://www.banque-france.fr/fr/publications-et-statistiques/publications/projections-macroeconomiques-decembre-2025>

⁴ FIPECO - La charge d'intérêts de la dette publique, <https://www.fipeco.fr/fiche/La-charge-dint%C3%A9r%C3%AAts-de-la-dette-publique>

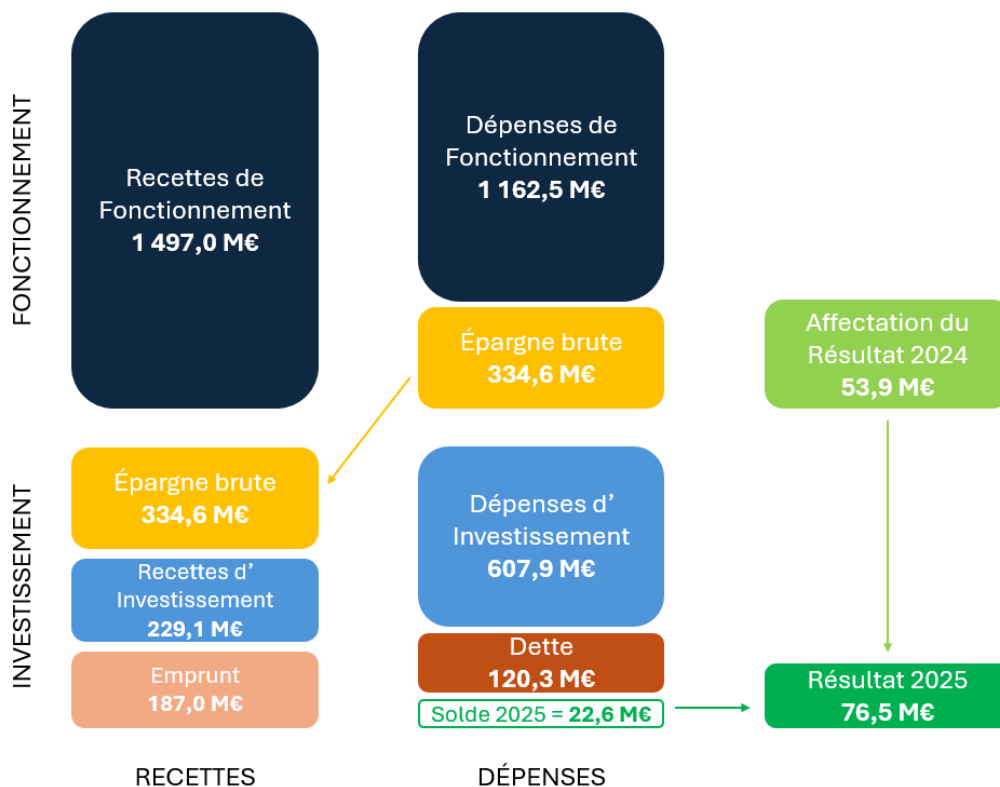
historiquement élevé (+ 3,5 % en France et + 20,9 % en Pays de la Loire)⁵, touchant particulièrement les secteurs de la construction, des services et du transport.

Dans ce contexte national contrasté, les Pays de la Loire conservent une situation relativement favorable même si plusieurs indicateurs invitent à la vigilance. Le taux de chômage demeure le plus faible de France à 6,2 % mais l'emploi industriel continue de reculer à un rythme supérieur à la moyenne nationale. L'emploi se stabilise dans les services et la construction tandis que les créations d'entreprises progressent plus faiblement qu'au niveau national. Enfin, le tourisme constitue l'un des principaux moteurs de l'activité régionale, porté notamment par le dynamisme de l'hôtellerie de plein air et de l'hébergement-restauration.

⁵ INSEE – Synthèse annuelle économique régionale 2025, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/8899583>

1. Équilibre budgétaire 2025

L'équilibre budgétaire de la Région au titre de l'exercice 2025 est le suivant :

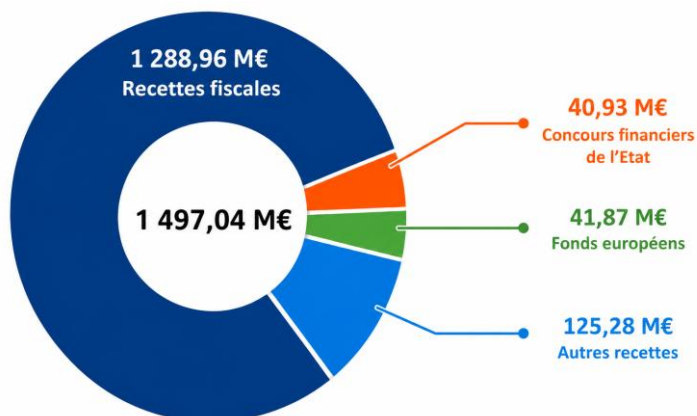


Le résultat 2025 s'élève à 76,5 M€. Il traduit un solde de l'exercice 2025 positif (22,6 M€) auquel il convient d'ajouter l'affectation du résultat 2024 (53,9 M€).

1.1. La section de fonctionnement

Recettes

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 497,0 M€ pour l'exercice 2025 (vs. 1 441,6 M€ en 2024). Elles sont donc en augmentation de 55,5 M€ (+ 3,8 %) par rapport au CFU 2024 et supérieures de 31,7 M€ (+ 2,2 %) aux prévisions inscrites Budget Primitif 2025 ajusté des Décisions Modificatives.



Cette évolution résulte toutefois principalement d'effets de périmètre et d'éléments exceptionnels :

- D'une part, les recettes fiscales augmentent de 50,4 M€ (+ 4,1 %), principalement sous l'effet de la bascule en section de fonctionnement de la TICPE Grenelle prévue par la loi de finances pour 2025. Cette mesure explique à elle seule l'essentiel de la hausse constatée. En outre, le changement de modalité comptable conduit à rattacher à l'exercice 2025 un treizième mois de recettes, majorant ponctuellement le produit enregistré.
- D'autre part, les fonds européens progressent fortement (41,9 M€ vs. 8,1 M€ en 2024), en lien avec l'accélération des remontées de dépenses auprès de la Commission européenne dans le cadre de la programmation 2021-2027.

À l'inverse, les concours financiers de l'État reculent de 5,6 M€ (- 12,0 %) pour s'établir à 40,9 M€. Cette diminution résulte principalement de la suppression de la Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), prévue par la loi de finances pour 2025, qui prive la Région d'une recette de 5,9 M€. Cette évolution n'est que marginalement compensée par la légère progression de la Dotation générale de décentralisation (DGD), notamment liée au financement du transfert de la gestion des aides non surfaciques du FEADER.

Les autres recettes enregistrent également un recul de 23,2 M€ (- 15,6 %), traduisant notamment la diminution des recettes liées aux politiques publiques régionales.

À périmètre constant, c'est-à-dire hors effet de bascule de la TICPE Grenelle, progression des fonds européens et reprises de provisions, l'évolution des recettes réelles de fonctionnement ressort en baisse de 0,6 % (- 9,4 M€). Cette contraction traduit une dynamique modérée des recettes fiscales (+ 0,7 %) conjuguée à une diminution des concours financiers de l'État (- 12,0 %) et des recettes liées aux politiques publiques (- 10 %).

Recettes fiscales

Recettes fiscales (en M€)	CFU 2023	CFU 2024	Total voté 2025	CFU 2025	Évolution CFU 2025/2024 (en M€)	Évolution CFU 2025/2024 (en %)
Fractions TVA - Taxe sur la valeur ajoutée	794,8	802,4	805,4	805,4	3,0	0,4%
Taxe sur les certificats d'immatriculation	135,9	138,0	142,5	142,4	4,4	3,2%
IFER - Imposition forfaitaire des entreprises de réseaux	37,3	37,0	37,6	37,7	0,8	2,1%
TICPE - Taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques	243,8	261,2	293,7	303,4	42,2	16,2%
Dont part FPA - Formation Professionnelle Apprentissage	29,1	43,5	43,5	43,5	0,0	0,0%
TOTAL	1 211,8	1 238,6	1 279,1	1 289,0	50,4	4,1%
Taux de réalisation de				100,8%		

Les recettes fiscales atteignent 1 289,0 M€ en 2025, en hausse de 50,4 M€ par rapport à 2024 (+ 4,1 %). Elles représentent près de 86 % des recettes réelles de fonctionnement.

Les fractions de taxe sur la valeur ajoutée (TVA), qui constituent la première ressource fiscale de la Région avec 805,4 M€, demeurent relativement stables (+ 3,0 M€, soit + 0,4 %).

Elles représentent 62,5 % des recettes fiscales et près de 54 % des recettes réelles de fonctionnement.

Les recettes de taxe sur les certificats d'immatriculation poursuivent leur progression pour atteindre 142,4 M€, soit une augmentation de 4,4 M€ (+ 3,2 %). Les recettes issues de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) enregistrent également une légère hausse de 0,8 M€ (+ 2,1 %).

La principale évolution concerne la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (TICPE), dont le produit progresse de 42,2 M€ (+ 16,2 %) pour atteindre 303,4 M€. Cette augmentation résulte principalement de la bascule en section de fonctionnement de la part « Grenelle » de la TICPE prévue par la loi de finances pour 2025. Au-delà de ce changement d'imputation, le rattachement à l'exercice 2025 d'un treizième mois de recettes lié aux modalités de versement de cette fraction contribue également à majorer le produit constaté.

Enfin, la fraction de TICPE affectée au financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage demeure stable à 43,5 M€.

Le CESER rappelle que la Région, à l'instar de toutes les Régions, a une autonomie fiscale limitée. Elle dépend majoritairement des diverses ressources qui lui sont consenties au travers des lois de finances. Elle n'est pas habilitée à lever l'impôt mais peut fixer les taux des deux taxes directes suivantes, dans la limite fixée par l'État :

- La taxe sur les certificats d'immatriculation⁶ (142,4 M€ soit 9,5 % des recettes de fonctionnement)
- Le Versement Mobilité Régional (l'exécutif régional a fait le choix de ne pas activer ce levier fiscal).

Il faut noter que la Région n'a plus la main depuis 2025 sur la recette de la part de TICPE dite « Modulation-Grenelle » depuis le changement d'imputation.

Dépenses

Dépenses (en M€)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Total des crédits - Fonctionnement	1 160,2	1 157,0	1 177,1	1 179,8	1 221,8	1 217,6	1 195,9
Réalisations - Fonctionnement	1 131,8	1 080,1	1 130,4	1 140,1	1 175,3	1 189,9	1 162,5
Taux de réalisation - Fonctionnement	97,6%	93,4%	96,0%	96,6%	96,2%	97,7%	97,2%

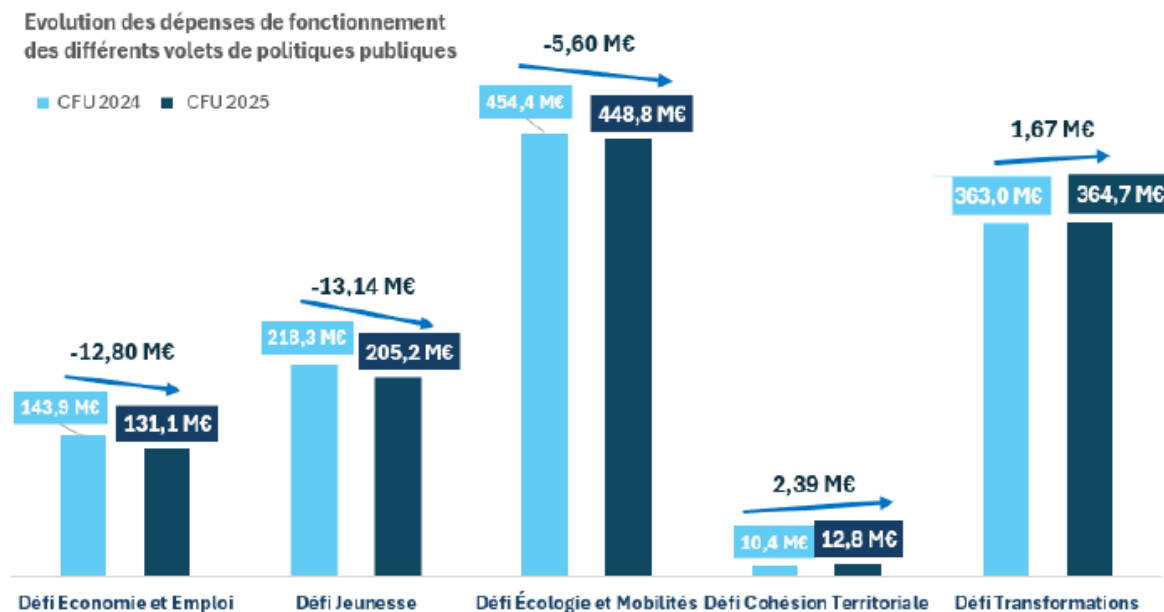
Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement s'élève à 97,2 % pour 2025, dans la continuité de la trajectoire observée depuis 2021.

Le CESER salue le maintien d'un taux de réalisation élevé en fonctionnement. La non-réalisation de l'intégralité des crédits votés alimente d'autant l'épargne brute, soit un montant de 33,4 M€ pour l'exercice 2025.

⁶ Montant adopté par la Région : 51 € par cheval fiscal lors de l'immatriculation. Montant révisable dans la limite de 60 €.

Par défi régional

Les dépenses de fonctionnement par priorité régionale au titre de l'exercice 2025 sont les suivantes :



Document Région Pays de la Loire

Les dépenses relatives aux politiques publiques font l'objet d'une analyse plus détaillée par les commissions thématiques du CESER dans la partie 3 de cet avis.

S'agissant du Défi Transformations, celui-ci enregistre une augmentation de 1,67 M€ par rapport au CFU 2024.

Cette évolution résulte principalement de la hausse des dépenses de personnel (+ 3,35 M€), dont 2,33 M€ liés à l'augmentation du taux de cotisation à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) prévue par la loi de finances pour 2025.

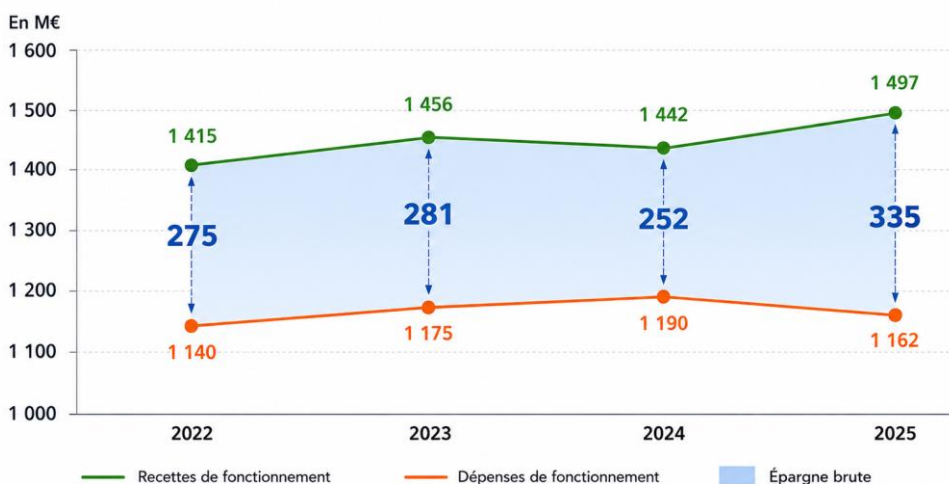
La progression des dépenses de personnel a néanmoins été limitée par la mise en œuvre du plan de suppression de 100 postes sur 3 ans. À la fin de l'exercice 2025, 31 postes avaient été effectivement supprimés, conformément à la trajectoire que la Région s'était fixée.

Par ailleurs, certaines dépenses de fonctionnement enregistrent une baisse par rapport à 2024. Les dépenses de communication diminuent ainsi de 0,83 M€ (- 13 %), tandis que les charges liées au patrimoine immobilier administratif reculent d'environ 0,9 M€ sous l'effet de la réduction des surfaces occupées. Les dépenses relatives aux systèmes d'information, au fonctionnement des assemblées et à l'administration générale demeurent quant à elles globalement stables.

1.2. L'épargne brute

ÉPARGNE BRUTE

La zone entre recettes et dépenses représente l'épargne brute.



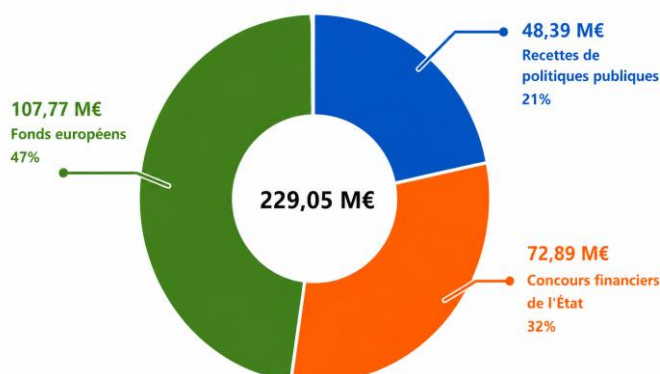
L'épargne brute s'élève à **335 M€**, soit un montant nettement supérieur à celui affiché à l'issue des Décisions Modificatives de l'exercice 2025 (270 M€). L'écart constaté (+ 65 M€) s'explique par des recettes réelles supérieures aux prévisions (1 497 M€ vs. 1 465 M€) et des dépenses réelles de fonctionnement inférieures aux crédits votés (1 163 M€ vs. 1 196 M€), le réalisé étant nécessairement inférieur au prévisionnel du fait des aléas impactant les projets.

Le CESER prend acte de l'amélioration notable de l'épargne brute (+ 83 M€ vs. CFU 2024) qui résulte pour 55 M€ de l'augmentation des recettes, dont 41 M€ proviennent de la bascule de la TICPE Grenelle, et pour 28 M€ de la diminution des dépenses de fonctionnement.

1.3. La section d'investissement

Recettes

Les recettes d'investissement s'élèvent à **229,1 M€ pour l'exercice 2025** (vs. 279,8 M€ en 2024). Elles sont donc en forte diminution par rapport au CFU 2024 (-50,8 M€ soit - 18,1 %) et au Budget Primitif (BP) 2025 ajusté des Décisions Modificatives (- 29,3 M€ soit - 11,3 %) :



Cette forte diminution s'explique principalement par la bascule en section de fonctionnement de la TICPE Grenelle, qui représentait 38,5 M€ de recettes en 2024.

À périmètre constant, c'est-à-dire hors effet de ce transfert comptable, le recul des recettes d'investissement demeure significatif (- 4,4 %), sous l'effet notamment de la diminution des fonds européens.

Les concours financiers de l'État atteignent 72,9 M€, en hausse de 6,1 M€ (+ 9,2 %) par rapport à 2024. Cette progression résulte exclusivement de l'augmentation du Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), dont le produit s'établit à 30,1 M€, en hausse de 8,0 M€ sur un an en lien avec une assiette de dépenses d'investissement éligibles plus élevée. Cette augmentation compense le recul des dernières recettes perçues au titre de la Dotation Relance Investissement (DRI), qui passent de 4,5 à 2,7 M€. Les montants de la Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES) et de la dotation apprentissage demeurent quant à eux stables.

Les fonds européens s'établissent à 107,8 M€, en baisse de 23,1 M€ (- 17,7 %) par rapport à 2024. Cette évolution s'inscrit dans la transition entre les programmations européennes 2014-2020 et 2021-2027. Si l'exercice 2025 a permis de percevoir les premières recettes de la nouvelle programmation, principalement au titre du FEDER et du FEAMPA, celles-ci ne compensent pas encore la diminution progressive des flux liés à la clôture de la programmation précédente et aux opérations de réintégration comptable du FEADER.

Les autres recettes progressent de 4,8 M€ pour atteindre 48,4 M€ (+ 11,0 %). Cette hausse est notamment portée par la récupération du fonds régional Pays de la Loire Garantie, les participations versées dans le cadre du Technocampus Le Mans Acoustique, l'actualisation favorable des prix d'acquisition des rames Régio2N ainsi que plusieurs participations perçues dans le champ de la formation professionnelle. À l'inverse, les remboursements d'avances et de prêts reculent fortement après un exercice 2024 marqué par des remboursements exceptionnels, tandis que les recettes issues du Fonds Résilience poursuivent leur extinction.

Dépenses

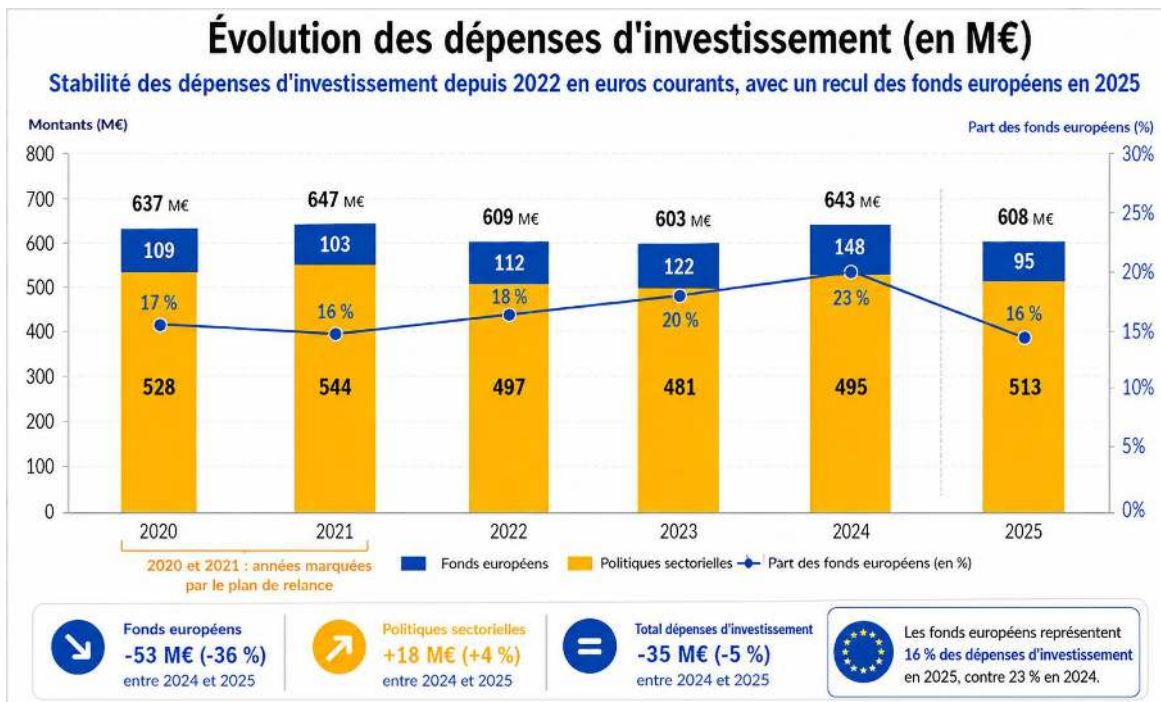
Dépenses (en M€)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Total des crédits (hors dette) - Investissement	639,6	725,9	726,3	731,4	708,7	725,7	673,6
Réalisations (hors dette) - Investissement	586,9	637,1	647,3	608,4	603,5	642,8	607,9
Taux de réalisation - Investissement	91,8%	87,8%	89,1%	83,2%	85,2%	88,6%	90,2%

Traditionnellement plus faible qu'en fonctionnement en raison des aléas liés aux projets, le taux de réalisation (hors dette) en investissement au titre de l'exercice 2025 est de 90,2 %⁷, en augmentation de 7 points depuis son plus bas en 2022.

Le CESER salue la trajectoire d'amélioration du taux de réalisation en investissement qui dépasse le seuil des 90 % pour la première fois depuis 2019.

L'évolution des dépenses d'investissement (hors dette) mise en perspective des fonds européens est représentée ci-dessous :

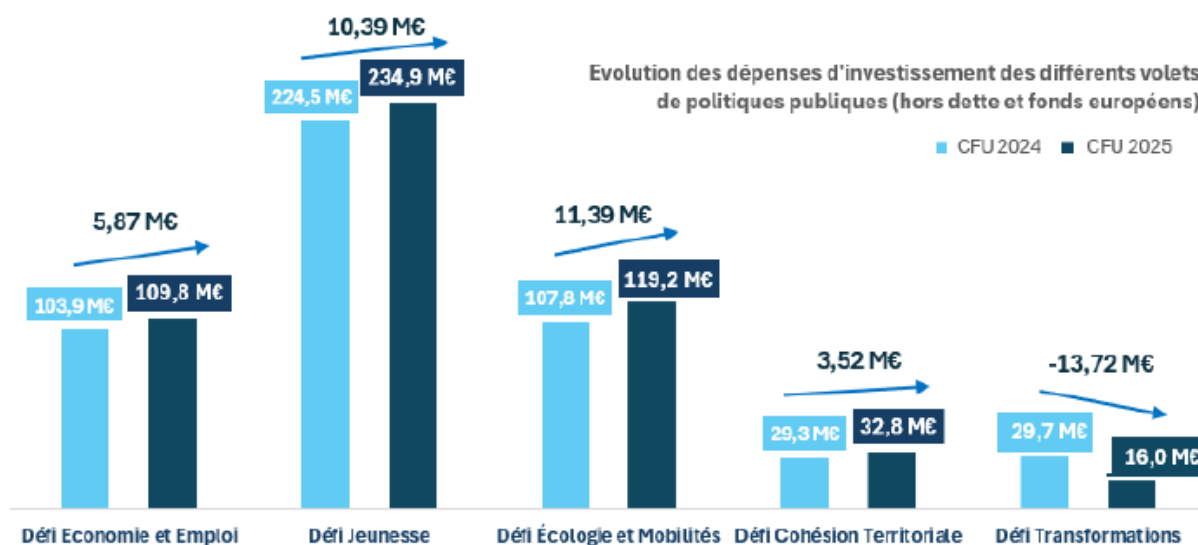
⁷ Ce taux de réalisation atteint 99,0 % sur le périmètre des dépenses de politiques sectorielles (512,7 M€ / 518,0 M€).



Les dépenses d'investissement des politiques sectorielles s'établissent à 513 M€ en 2025, montant le plus élevé en euros courants depuis 2021. Avec des fonds européens (95 M€) en retrait après le pic de 2024, les dépenses d'investissement (hors dette) atteignent un total de 608 M€, soit un niveau comparable à 2022 en euros courants (sans correction des effets de l'inflation).

Par défi régional

Les dépenses d'investissement (hors dette), par priorité régionale au titre de l'exercice 2025, sont les suivantes :



Document Région Pays de la Loire

Ces variations font l'objet d'une analyse plus détaillée par les commissions thématiques du CESER dans la partie 3 de cet avis.

S'agissant du Défi Transformations, celui-ci enregistre une diminution de 13,72 M€ par rapport au CFU 2024 (- 46 %).

Cette forte baisse s'explique principalement par le caractère exceptionnel de plusieurs opérations enregistrées lors de l'exercice précédent.

D'une part, l'année 2024 avait été marquée par un niveau élevé d'investissements immobiliers dans le cadre du Plan Campus régional, avec notamment les travaux d'aménagement du bâtiment « Les Reflets de Loire », des Maisons de la Région ainsi que diverses opérations d'amélioration, de mise aux normes et de réparation du patrimoine régional. Les dépenses consacrées aux bâtiments régionaux passent ainsi de 9,0 M€ en 2024 à 4,2 M€ en 2025.

D'autre part, les écritures comptables liées aux réductions et annulations de titres diminuent fortement, passant de 4,0 M€ en 2024 à 0,9 M€ en 2025.

Enfin, l'exercice 2024 comprenait une avance en compte courant d'associé de 3,3 M€ versée à la SEM Pays de la Loire afin de soutenir le développement des activités de la SAS Solutions Immo Tourisme. Cette opération ponctuelle n'a pas été reconduite en 2025.

1.4. L'emprunt d'équilibre et le résultat de l'exercice

Emprunt d'équilibre et capacité de désendettement

Au 31 décembre (en M€)	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025
Stock de la dette (A)	1 647	1 816	1 969	2 081	2 072	2 192	2 259
Remboursement du capital de la dette	127	106	112	123	119	121	120
Intérêts de la dette	28	28	27	28	37	46	45
Emprunt annuel	125	275	265	235	110	240	187
Épargne brute (B)	344	217	216	275	281	252	335
Capacité de désendettement (A/B)	4,8 ans	8,4 ans	9,1 ans	7,6 ans	7,4 ans	8,7 ans	6,8 ans

Les investissements réalisés lors de la crise Covid, en soutien à l'économie, ont contribué à faire passer la capacité de désendettement de la Région de 4,8 à 9,1 années entre 2019 et 2021. Après un infléchissement lors des exercices 2022 et 2023 à hauteur de 7,6 et 7,4 années, l'exercice 2024 avait enregistré une dégradation de la capacité de désendettement à 8,7 années et un retour à un niveau moyen de recours à l'emprunt (240 M€). **Cette tendance s'inverse en 2025 avec une capacité de désendettement en forte amélioration à 6,8 années et un recours à l'emprunt de 187 M€.**

Enfin, les dépenses de remboursement du capital de la dette sont stables à 120,3 M€ (vs. 121,0 M€ en 2024).

Le CESER prend acte de l'amélioration de la capacité de désendettement à 6,8 années qui résulte de la forte hausse de l'épargne brute conjuguée à un stock de dette en augmentation plus contenue. À titre d'information et afin de faciliter la comparaison avec l'exercice 2024, la capacité de désendettement ressort à 7,7 années après neutralisation des effets de la bascule de la TICPE Grenelle en section de fonctionnement.

Affectation du résultat de l'exercice 2025

En M€	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Résultat 2025	286,2	-209,7	76,5
Résultat 2024	175,3	-121,4	53,9
Résultat 2023	280,4	-234,2	46,2
Résultat 2022	227,9	-116,9	110,9
Résultat 2021	188,8	-143,4	45,4

Le résultat de l'exercice 2025, d'un montant de 76,5 M€, est affecté au Budget Supplémentaire 2026 (cf. avis séparé), en hausse de 22,6 M€ par rapport à l'année précédente du fait du solde positif de l'exercice.

1.5. Les fonds européens

Les recettes liées aux fonds européens⁸ sont à mettre en regard des dépenses qu'ils financent :

Crédits de paiement (en M€)	Dépenses		Recettes		SOLDE		Évolution CFU 2025/2024 (en M€)
	CFU 2024	CFU 2025	CFU 2024	CFU 2025	CFU 2024	CFU 2025	
Fonds européens - Fonctionnement	8,0	11,2	8,1	41,9	0,1	30,7	30,6
Fonds européens - Investissement	147,6*	95,2	130,9	107,8	-16,7	12,5	29,2
TOTAL	155,6	106,4	139,0	149,6	-16,6	43,2	59,8

* Dont 9,6 M€ de remboursement de préfinancements (reclassement opéré dans l'avis CFU 2024 du CESER par souci de lisibilité)

Les recettes de fonctionnement sont supérieures de 30,7 M€ aux dépenses financées en 2025, contrairement à 2024 où l'impact était neutre. Ce solde positif impact favorablement l'épargne brute du même montant.

S'agissant de la section d'investissement, les recettes sont également supérieures de 12,5 M€ aux dépenses. Ce solde positif, s'il est également sans impact sur le niveau de l'épargne brute, réduit d'autant le recours à l'emprunt.

Toutes sections confondues, les fonds européens ont un impact favorable de 60 M€ par rapport au CFU 2024 sur le budget de la Région. Par ailleurs, le CESER examinera à la fin de la programmation 2021-2027 l'équilibre entre les dépenses et les recettes des fonds européens sur la période.

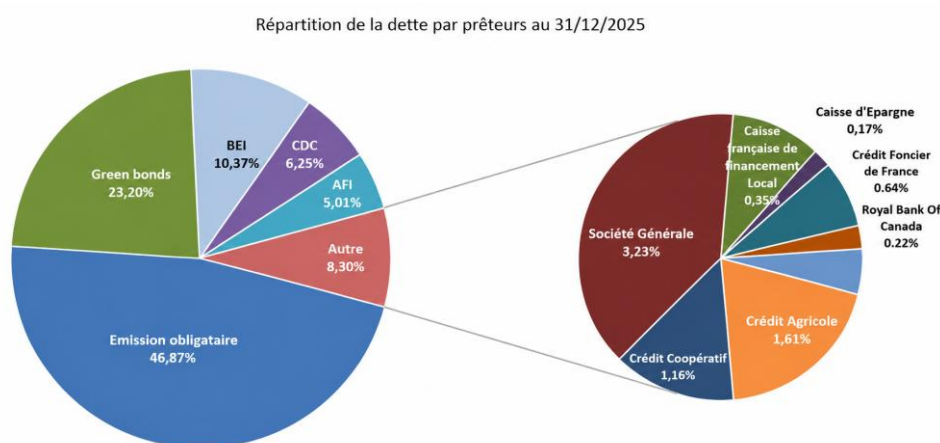
⁸ Région Pays de la Loire - <https://www.paysdelaloire.fr/mon-conseil-regional/les-missions-regionales/europe/comprendre-les-fonds-europeens/les-fonds-europeens-en-region>

2. Dette régionale et restes à payer

2.1. La dette régionale

La Région s'attache à poursuivre la diversification de sa dette afin de réduire sa dépendance à l'égard du secteur bancaire, a fortiori dans un contexte de normalisation des taux. Ainsi l'emprunt obligataire représente 47 % de sa dette contractée (vs. 8 % auprès du secteur bancaire).

Au 31 décembre 2025, l'encours de dette s'analyse comme suit :



Document Région Pays de la Loire

Les principales caractéristiques de la dette financière sont les suivantes :

- Une durée moyenne de 9,3 ans (vs. 9,8 ans en 2024, 9,5 ans en 2023 et 9,4 en 2022) ;
- Un taux moyen de 1,77 % (vs. 1,74 % en 2024, 1,53 % en 2023 et 1,30 % en 2022) ;
- 80 % de la dette à taux fixe (vs. 85 % en 2024, 89 % en 2023 et 87 % en 2022) ;
- 16 % de la dette à taux variable (vs. 12 % en 2024, 7% en 2023 et 9 % en 2022) ;
- 4 % de dette à taux zéro (vs. 3% en 2024, 4 % en 2023 et 2022).

L'amortissement du capital de la dette au 31 décembre 2025 sur les années à venir est le suivant :



Document Région Pays de la Loire

La Région indique que « le développement du recours au financement obligataire s'est accompagné d'une modification des modalités d'amortissement de la dette régionale, caractérisée par une montée en puissance de l'amortissement in fine ».

Les intérêts de la dette (45,2 M€) ont légèrement diminué en 2025 (- 0,7 M€). S'il demeure relativement faible, le taux moyen de la dette atteint désormais 1,77 % sous l'effet des emprunts réalisés dernièrement (taux moyen de 2,87 % pour les emprunts 2025, de 3,68 % pour les emprunts 2024 et de 3,92 % pour les emprunts 2023).

Les 187 M€ d'emprunts contractés en 2025 par la Région ont été réalisés pour 149 M€ sur le marché obligataire (dont 50 M€ sous forme d'emprunts verts) et pour 38 M€ sur le marché classique.

2.2. Les restes à payer

Les restes à payer (RAP) représentent le cumul des dépenses affectées en autorisations de programme (investissement) ou d'engagement (fonctionnement) sans avoir donné lieu à un mandatement au 31 décembre 2025 :

Au 31 décembre (en M€)	2021	2022	2023	2024	2025
Fonctionnement	613,4	701,6	646,7	740,2	640,2
Investissement	1 798,6	2 021,5	1 930,0	2 233,6	2 226,8
TOTAL	2 412,0	2 723,0	2 606,1	2 973,7	2 867,0

Les restes à payer sont en baisse de 106,7 M€, tant en fonctionnement (- 100,0 M€) qu'en investissement (- 6,8 M€). Cette diminution est toutefois à mettre en perspective avec le **ratio de couverture** des autorisations affectées qui traduit la durée résiduelle nécessaire au financement des restes à payer (en années) sur la base des crédits de paiements mandatés durant l'exercice.

Il s'établit comme suit :

- **Fonctionnement : 0,73 année** (vs. 0,54 année en 2024, 0,69 année en 2023 et 0,73 année en 2022)
- **Investissement : 4,07 années** (vs. 3,66 années en 2024, 3,79 années en 2023 et 3,22 années en 2022).

Par ailleurs, les montants qui seront réellement payés au titre de ces restes à payer seront très probablement d'un montant inférieur, compte tenu du fait que les autorisations votées ne sont jamais affectées en totalité et que les crédits de paiement ne sont également pas mandatés à 100 % (cf. taux de réalisation).

Le CESER note la diminution des restes à payer en 2025 après une forte hausse en 2024 liée à l'affectation d'autorisations. Il suivra avec attention l'évolution des ratios de couverture des autorisations affectées.

3. Observations des commissions thématiques du CESER

Le CESER, par la voie de ses commissions, réitère son attachement aux auditions des vice-présidentes et vice-présidents du Conseil Régional à chaque étape budgétaire, tout au long de l'année.

Ces temps d'échange permettent de recueillir des informations indispensables au suivi des politiques régionales, tant sur le plan financier que dans leur mise en œuvre, et à la bonne compréhension des documents budgétaires afin d'étayer et de contextualiser davantage les avis du CESER. En ce sens, ils contribuent à une meilleure connaissance des enjeux territoriaux et renforcent la qualité du dialogue entre l'exécutif régional et le CESER.

Comme rappelé lors de ses avis précédents, le CESER souhaiterait disposer d'une présentation du CFU par programme budgétaire et non par chapitre, à l'instar du niveau de détail présenté dans le BS. Cette présentation aurait permis une analyse plus détaillée sur les différents périmètres de politiques publiques.

3.1. Santé – Social (C1)

Le CFU 2025 rappelle les axes posés par la Région sur le budget en matière de **politique de santé** :

- Abandon des financements des équipements de santé (maisons de santé, hôpitaux) ;
- Priorisation des actions d'impulsion, d'innovation et de formation dans les territoires ;
- Ciblage de dispositifs et démarches territoriales : « Ma Région à vos soins » et les Territoires Universitaires de Santé (TUS).

Ainsi, lors de son avis sur le BP 2025, le CESER alertait sur le risque de pertes de chances en santé que pourraient générer l'arrêt de ces programmes et, au-delà, l'aggravation d'un déséquilibre territorial de santé. Il attend l'évaluation régionale pour se prononcer sur les impacts de ces mesures qui affectent directement l'exercice du Plan « Ma Région agit pour ma santé dans mon territoire ».

Pour le CESER, le rôle d'impulsion est primordial. Il doit s'entendre avec un accompagnement des acteurs via des réseaux partenariaux, des comités de financeurs. Les actions doivent être suivies et évaluées à court, moyen et long terme pour en vérifier la pertinence.

La consommation du chapitre 904 « Santé et action sociale (hors RSA) » est à 60,87 % (au CFU 2024, l'exécution était de 91,19%). Le CESER s'interroge sur ce faible taux d'exécution.

Par ailleurs, **la Région poursuit son action sur la formation des professionnels sanitaires et sociaux** (Défi Jeunesse. p.27).

Le classement des politiques publiques par fonction, présenté dans le CFU, précise – en matière de formations sanitaires et sociales – une ventilation de l'exécution budgétaire comme suit :

- Total dépenses (section investissement + section fonctionnement) : 85 M€
- Total recettes (section investissement + section fonctionnement) : 5,7 M€

Comparativement au CFU 2024, le CESER note une très forte augmentation de l'investissement :

	Dépenses 2024	Dépenses 2025	Recettes 2024	Recettes 2025	Dépenses – Recettes 2024	Dépenses – Recettes 2025
Investissement	2 867 067,51 €	17 048 882,93 €	1 964,00 €	3 956 812,66 €	2 865 103,51 €	13 092 070,27 €
Fonctionnement	63 683 746,04 €	67 978 707,83 €	3 468 187,14 €	1 832 347,17 €	60 215 558,90 €	66 146 360,66 €
TOTAUX	66 550 813,55 €	85 027 590,76 €	3 470 151,14 €	5 789 159,83 €	63 080 662,41 €	79 238 430,93 €

Les investissements sont tirés par le principal projet, le Pôle régional d'excellence de formations sanitaires et sociales au Mans, pour lequel 12,8 M€ ont été mandatés en 2025, contre 4,1 M€ en 2024 (**soit + 8,7M€**). L'ouverture est prévue en janvier 2027 « afin d'augmenter durablement les capacités de formation » (p.35).

En 2025, l'Etat a réduit de façon unilatérale la part de la TICPE Ségur pour le financement des nouvelles places en **formation sanitaires et sociales**, faisant passer la recette de la Région des Pays de la Loire de 17 M€ à 12,36 M€ lors de cet exercice, ce que le CESER ne peut que déplorer.

Pour autant, la Région poursuit son effort avec + 3 M€ de dépenses. Elle a notamment ouvert 100 places supplémentaires d'accompagnants éducatifs et sociaux (AES) et poursuivi son soutien aux formations répondant aux métiers en tension. Cette mesure vise à répondre aux besoins de recrutement dans le secteur médico-social.

Enfin, la Région annonce une montée en puissance de **la programmation européenne 2021-2027** pour soutenir les territoires dans plusieurs domaines stratégiques (Défi territoires. p.31), dont la santé. Le CESER souhaite connaître les programmes pouvant être /étant soutenus par les fonds européens.

3.2. Economie – Emploi – Recherche – Innovation (C2)

Compte-tenu du contexte économique de 2025 (augmentation du nombre de défaillances d'entreprise⁹ et repli de l'emploi salarié¹⁰ particulièrement marqués dans la région), la commission en charge de l'économie et de l'emploi du CESER regrette de ne pas avoir eu l'opportunité d'échanger durant ce temps budgétaire avec les élus chargés des questions économiques, de recherche et d'innovation. Ces moments d'échange sont pour le CESER indispensables afin de lever des interrogations, de comprendre les choix, et de donner du sens aux politiques régionales. Ils sont donc indispensables pour le CESER dans la tenue de ses travaux afin de rendre des avis les plus étayés et les plus objectifs possibles.

En outre, le CESER souhaiterait que la Région puisse, le moment venu, lui présenter l'évaluation des impacts du budget 2025 (et la méthode utilisée), notamment auprès de l'ensemble des

⁹ Les Pays de la Loire ont en effet connu de nombreuses défaillances en 2025, avec un taux bien plus élevé que la moyenne nationale : augmentation de 20% des défaillances ; 3 174 procédures de redressements et liquidations judiciaires : le plus haut niveau depuis 10 ans.

¹⁰ <https://www.ouest-france.fr/economie/emploi/ce-netait-pas-arrive-depuis-dix-huit-ans-les-pays-de-loire-ont-perdu-des-emplois-en-2025-e5ccef42-3368-11f1-9a1c-03e0a2077847>

acteurs du monde socio-économique qui a particulièrement souffert depuis 1 an ½, avec des conséquences pour l'ensemble des Ligériens.

Le CESER prend acte des éléments transmis concernant le défi économie – emploi qui, globalement, sont conformes à ce qui avait été voté lors du BP 2025.

Pour rappel, le CESER indiquait dans son avis relatif au BP 2025 que « *l'exécutif régional entend s'appuyer de moins en moins sur les structures d'accompagnement qui agissaient en interface. La Région privilégie ainsi désormais les aides directes aux acteurs économiques* ».

Le CESER souhaite rappeler les conséquences de cette logique de « désintermédiation¹¹ » et notamment son impact éventuel sur la capacité d'anticipation de la Région sur les enjeux économiques, ainsi que :

- Sur le risque d'enrayement des dynamiques partenariales, qui représentent un atout pour l'écosystème socio-économique régional.
- Sur le risque de captation des aides directes majoritairement par les acteurs économiques les plus importants ou les plus solides.
- Sur le risque d'affaiblissement de l'influence de la Région au sein des comités d'orientation des structures qu'elle ne finance plus ou dont le financement régional est moindre.

Face à ces risques, le CESER appelle la Région à une vigilance accrue et à ajuster le cas échéant ces dispositifs.

Enfin, la Région indique dans ce CFU qu'elle a mis fin au soutien à Cap Europe, à l'Institut d'Etudes Avancées de Nantes et à la Société d'Accélération de Transfert de Technologie Ouest Valorisation. N'ayant pas identifié ces informations lors de l'examen du BP 2025, le CESER souhaiterait avoir un éclairage pour comprendre les raisons qui ont poussé la Région à mettre fin à ces accompagnements.

3.3. Infrastructures – Mobilités – Infrastructures de l'information et de la communication – Énergies (C3)

Les taux de réalisation des dépenses concernant les mobilités sont très satisfaisants (99,32 % en investissement, 98,43 % en fonctionnement). Pour ce qui concerne l'énergie et les infrastructures numériques, le manque d'informations détaillées ne permet pas au CESER d'apprécier les taux d'exécution.

Pour rappel, 2025 avait été marquée par une volonté de la Région de diminuer fortement certaines dépenses de fonctionnement. Ainsi, concernant les mobilités, la Région annonçait 24,7 M€ d'économie sur les CPF par rapport à un tendanciel que le CESER n'a pas pu reconstituer, ce qui en faisait le principal poste contributeur en valeur absolue. Les dépenses de la ligne « Assurer la transition énergétique » étaient également concernées par les diminutions de crédits.

Ainsi, la Région annonçait en particulier :

¹¹ Par référence à la coopération avec les corps intermédiaires

- Le gel du déploiement du TAD en Vendée, Sarthe et Loire-Atlantique, et la volonté de la Région de revoir le règlement du TAD, jugé trop coûteux et s'apparentant souvent à un transport individuel. Une nouvelle trajectoire pour le TAD a été annoncée en 2026. Elle fait l'objet d'un commentaire dans l'avis budgétaire sur le budget supplémentaire. Tout en comprenant la nécessité de revoir le fonctionnement du dispositif, le CESER regrettait cet arrêt temporaire du déploiement du TAD.
- La diminution des soutiens financiers au développement de la pratique cyclable dans les territoires. Tout en partageant la vigilance sur la bonne gestion de l'argent public, le CESER s'interrogeait sur ces décisions concernant des dispositifs qui favorisent le transfert modal et qui peuvent contribuer à diminuer les conflits liés à l'utilisation du vélo dans les trains.
- L'abrogation de plusieurs dispositifs de soutien à la transition énergétique : Aides Régionales aux Économies d'Énergie pour les Particuliers (AREEP), soutien à la rénovation des bâtiments, soutien au déploiement des énergies renouvelables, avec la décision de ne pas donner suite à plusieurs appels à projets. Le CESER regrettait ces décisions et considérait que les conséquences devraient en être évaluées.
- Enfin, plusieurs associations citoyennes ou professionnelles qui œuvrent pour la transition énergétique voyaient leur soutien diminuer très fortement. La Région souhaitait dans ce domaine limiter l'intermédiation. Le CESER soulignait les risques que ces baisses de financement des acteurs de l'animation en matière énergétique faisaient peser sur l'appropriation des enjeux de la transition énergétique par les habitants et les entreprises concernées.

A ce stade, il n'est pas possible pour le CESER d'estimer les conséquences précises de ces décisions prises par la Région. Le CESER considère que ses commentaires émis en décembre 2024 restent d'actualité.

Pour autant, le trafic ferroviaire TER a vu son attractivité confirmée et sa fréquentation augmenter de 51 % entre 2018 et 2024, et les fréquences des deux lignes de tram-train ont été améliorées en 2025. Par ailleurs, la Région a continué son travail avec les EPCI concrétisé par la poursuite de l'élaboration des contrats opérationnels des mobilités. 10 COM ont été signés au 1er janvier 2026, permettant de formaliser l'ambition et les engagements de l'ensemble des acteurs de la mobilité en territoire.

3.4. Aménagement du territoire - Cadre de vie - Environnement (C4)

Les enjeux environnementaux et climatiques sont plus que jamais cruciaux pour l'avenir du territoire et de la population ligérienne.

Sur le Chapitre 937 « Environnement », 22 607 919 € ont été consommés en investissement, soit 100% des crédits budgétés. L'exécution budgétaire est également proche de 100% en fonctionnement.

Ces très bons taux d'exécution sont cohérents avec la plus grande concentration des interventions régionales sur quelques priorités : espaces protégés, mise en œuvre du plan régional « Protégeons notre eau » notamment.

Si ce recentrage des interventions sur des priorités resserrées et sur des dispositifs gérés directement par la Région participe à une meilleure maîtrise du budget régional, il est encore difficile d'en évaluer l'impact sur les territoires et sur les stratégies régionales en l'absence de retours d'information et de bilans.

Ainsi, toute une série de dispositifs et de soutiens ont été supprimés en 2025 et en 2026 sans concertation et pour l'instant sans évaluation partagée, comme les Contrats Nature, les dispositifs de soutien aux territoires en matière d'économie circulaire ou la diminution de onze à quatre du nombre de structures partenaires de la biodiversité. Le CESER s'interroge à nouveau sur l'impact de ces désengagements (financiers, partenariaux), eu égard aux objectifs et aux échéances initialement fixés par la Région dans ses politiques publiques.

Ainsi, le CESER note un manque de lisibilité sur les éventuels évolutions et ajustements stratégiques en regard des choix budgétaires. Il invite donc la Région à partager largement sa vision stratégique et les trajectoires de ses politiques publiques de la transition écologique.

Le CESER rappelle la nécessaire complémentarité entre les dépenses d'investissement et de fonctionnement pour la réussite des politiques publiques de la transition écologique. De plus, il souligne l'importance de la continuité de ces soutiens financiers sur le long terme au travers des CPO (Conventions Pluriannuelles d'Objectifs) par exemple. Sans dynamique territoriale, sans la mobilisation des réseaux, les projets d'envergure ont peu de chances d'aboutir. Ainsi, la labellisation en 2026 de la 24^{ème} Réserve Naturelle Régionale, le Marais du Bout de Sac à Beauvoir-sur-Mer, est le résultat de la mobilisation et la concertation depuis dix ans des acteurs du territoire.

Sur le Chapitre 905 « Aménagement des territoires et habitat », 31 049 078 € ont été consommés en investissement, soit 100% des crédits budgétés.

Sur la section fonctionnement, le taux de réalisation est de 63,5%, pour un montant de crédits consommés de 258 184 €.

L'écart entre le prévisionnel et l'exécution concerne principalement les opérations en « gestion directe » :

- Le dispositif d'accompagnement des acteurs à la sobriété foncière (AMO), n'a démarré opérationnellement qu'en fin d'année, entraînant peu de paiements en 2025 et un décalage sur 2026 ;
- Le dispositif d'animation territoriale (organisation de temps d'échanges et de mise en réseau des acteurs et des territoires) a recueilli moins de besoins en 2025 ;
- 25 000€ de crédits de paiement avaient été prévus pour lancer une nouvelle modification du SRADDET qui ne s'est pas concrétisée en 2025.

Le CESER renouvelle son souhait de disposer d'un SRADDET ambitieux, qui planifie dans la durée les grandes priorités de la transition écologique : sobriété foncière, énergies renouvelables, adaptation aux changements climatiques, préservation des écosystèmes et gestion durable des ressources.

Cette attente, également portée par les EPCI des Pays de la Loire, traduit un besoin de cohérence régionale pour mieux articuler les politiques publiques, régionales et intercommunales, renforcer l'impact des actions engagées et éviter les dispersions et les déséquilibres territoriaux engendrés.

Dans un contexte budgétaire contraint, le SRADDET peut ainsi contribuer à une meilleure adéquation entre les outils de planification et les financements publics, en les orientant vers des objectifs partagés, lisibles et évaluables.

3.5. Éducation – Formation – Métiers de demain (C5)

En 2025, la Région opérerait une diminution de ses dépenses de fonctionnement et une augmentation de ses dépenses d'investissement.

Le CESER observait dans ce BP un principe de **désintermédiation**, traduit par la volonté assumée de mettre en œuvre les politiques publiques régionales en grande partie par le biais d'actions dirigées en propre par le Conseil régional. Il rappelait que le territoire des Pays de la Loire se caractérise depuis longtemps par un **dynamisme de ses corps intermédiaires** et une **tradition ancrée de travail collectif en réseau qui a fait ses preuves**. La tendance de ce BP lui faisait craindre un **détricotage de ce travail en réseau au plus près des territoires**, qui constitue à la fois un fondement de l'animation et de l'expertise territoriales de proximité et **un filet de sécurité pour de nombreux Ligériens**.

Si le dialogue s'est poursuivi à travers le CREFOP, les **demandes des corps intermédiaires** ont néanmoins été **peu prises en compte** (part des formations non liées à une intention d'embauche).

Formation professionnelle et apprentissage

Recettes

En 2025, la Région a perçu, comme en 2024, **43,5 M€ au titre de la formation professionnelle et de l'apprentissage** (part née du regroupement de deux recettes fiscales et de trois dotations, qui constitue désormais la recette unique pour le financement de la formation professionnelle).

Les fonds de l'État perçus au titre du **PRIC** (Pacte régional d'investissement dans les compétences) ont été **en baisse** de 1,6 M€ entre 2024 et 2025, pour s'élever à 50 M€.

Les **dotations en faveur de l'apprentissage**, à la suite d'une baisse importante en 2024 (- 3,98 M €), sont restées **stables sur l'exercice 2025** à hauteur de 7,01 M€ auxquels s'ajoutent 11,11 M€ au titre de la neutralisation financière de la réforme de l'apprentissage, soit un montant global de 18,13 M€.

Dépenses

Formation professionnelle

L'exécutif régional **recentrait dans le BP son action de formation sur les demandeurs d'emploi**, et organisait un **rapprochement des dispositifs « 1 emploi = 1 formation » et PREPA Clés (formations préparatoires)**.

Le CESER observait dans le BP 2025 un **recentrage de la politique régionale de formation professionnelle essentiellement sur la situation des demandeurs d'emploi**. Il interrogeait les impacts socio-économiques de ce recentrage.

La Région a poursuivi le déploiement de son dispositif de formation professionnelle des demandeurs d'emploi « **1 emploi = 1 formation** », pour lequel elle affiche les résultats suivants pour 2025 :

- 5 500 stagiaires accueillis
- Taux d'insertion à 6 mois de 73 %
- 5 130 intentions d'embauche collectées (+ 44 % par rapport à 2024)

Apprentissage

La Région présente au BS le rapport sur l'exécution de ses dépenses 2025 en matière d'apprentissage :

- Elle a engagé en 2025 **17 M€ pour le lancement de projets**, notamment la construction de l'académie de la transition énergétique du BTP CFA Vendée à La Roche-sur-Yon (contribution de 4,5 M€), la réalisation du pôle enseignement supérieur du CFA de la CCI Le Mans-Sarthe (contribution de 3 M€), l'extension et la rénovation des locaux du CFA ICAM Vendée, à La Roche-sur-Yon (3 M€). Le CESER restera attentif à la réalisation effective de ces travaux dans le contexte financier dégradé de 2026 pour l'apprentissage, suite aux fortes baisses des financements notifiés de l'Etat en la matière.
- Elle a actionné le mécanisme de **fongibilité** prévu par le décret n° 2021-1850 du 28 décembre 2021 qui permet une revalorisation des crédits de paiement en investissement (en réduisant les crédits de paiement de fonctionnement).
- Elle a répondu à des demandes de soutien en fonctionnement émises par les CFA (6,99 M€ au bénéfice de 55 CFA) pour **viabiliser des formations par apprentissage à faibles effectifs** (localisation, métiers rares ou en tension).

En synthèse, sur le plan financier, la Région totalise pour l'année 2025 :

- En fonctionnement, un montant de dépenses engagées de 6 996 165 € et un montant de dépenses exécutées de 6 110 478,02 €,
- En investissement, un montant de dépenses engagées de 17 035 700 € et un montant de dépenses exécutées de 17 943 658,67 €.

Lycées, orientation et jeunesse

En 2025, la priorité réaffirmée en direction de la jeunesse prenait essentiellement la forme d'un **soutien aux lycées**, avec un fonctionnement global augmenté et une **nette accélération des investissements**.

Fonctionnement

Le CESER observait dans son avis sur le BP 2025 que **certains jeunes** (en risque ou en décrochage scolaire effectif et/ou en situation de précarité) **pourraient pâtir lourdement de certaines baisses ou suppressions budgétaires**. Il préconisait de **veiller à ce que les politiques régionales, au-delà des compétences obligatoires, s'adressent aussi particulièrement aux jeunes qui en ont le plus besoin**.

Il alertait, enfin, sur les **répercussions graves** des baisses ou arrêts de subventions régionales (médiation culturelle, sport, sensibilisation à la vie affective et sexuelle, sensibilisation aux enjeux européens, etc.) **sur la construction des jeunes, surtout ceux pour qui l'accès à la culture et au sport se fait majoritairement par le biais des associations** qui interviennent dans les lycées ou les structures. Les **actions éducatives**, sur appel à projets, étaient ainsi en légère baisse par rapport au BP 2024 (de 1 M€ à 829 000 €), et les **crédits éducatifs d'autonomie en nette baisse** (de 3 M€ à 1,7 M€ d'AE et de crédits de paiement de fonctionnement).

Le CESER observe qu'entre 2024 et 2026, les **Missions locales** ont perdu l'équivalent de 50 ETP, du fait de suppression des crédits régionaux mais aussi de la baisse des dotations de l'État. En parallèle, depuis le décret d'application en février 2025 de la loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023, le nombre de jeunes à accompagner est plus important en raison de l'obligation d'inscription. Les **foyers de jeunes travailleurs (FJT)**, quant à eux, continuent d'accueillir le même nombre de jeunes, mais dans des conditions de travail dégradées en raison des baisses de financements en direction de l'union régionale et de leurs répercussions (sur la formation des professionnels et sur l'offre de logement aux jeunes, notamment). Le CESER, en l'absence d'éléments pour lever ses inquiétudes, réaffirme l'importance pour la politique régionale jeunesse de **s'adresser aux jeunes dans leur diversité et dans la diversité de leurs besoins**.

Dans un contexte budgétaire contraint, la dotation annuelle des crédits de fonctionnements (DACF) a augmenté de 6 % par rapport à 2024 pour atteindre 41 M€, afin de faire face aux coûts énergétiques.

Investissement

Les dépenses consacrées au **patrimoine immobilier des lycées** ont connu en 2025 une nette accélération, passant de 113,48 M€ en 2024 à 122,19 M€ en 2025, soit une progression de + 8,7 M€, qui s'est traduite par des travaux de rénovation énergétique des bâtiments, de mise en accessibilité, de modernisation des équipements immobiliers et de l'avancement de chantiers structurants, notamment le futur lycée de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu (ouverture prévue à la rentrée 2026).

Le dispositif d'équipement numérique individuel des lycéens **MonOrdiAuLycée** s'est poursuivi en 2025 (5^e année du dispositif) avec un budget total de 29,8 M€ (équipements, public et privé, et accompagnement à l'usage), la renégociation d'un nouveau marché permettant une économie de près de 5 M€.

3.6. Culture – Patrimoine – Sport – Tourisme – Vie associative (C6)

Au niveau macro, la comparaison entre les crédits votés au BP 2025, complétés par les décisions modificatives, et les crédits effectivement exécutés dans le cadre du CFU 2025 ne fait pas apparaître d'écarts significatifs. Le taux de réalisation s'établit à **98,80 % en dépenses d'investissement** et à **94,79 % en dépenses de fonctionnement** sur le chapitre « Culture, vie associative, jeunesse, sports et loisirs ».

Dans l'ensemble, ces résultats témoignent d'une exécution budgétaire maîtrisée par la Région. **Le CESER observe toutefois que cette forte concordance entre les prévisions budgétaires et leur exécution s'explique en grande partie par la nature des dépenses concernées.** Une

part importante des crédits mobilisés relève en effet d'engagements contractuels, conventionnels ou statutaires entre la Région et les porteurs de projets. **Cette prédominance des engagements existants contribue à réduire les aléas d'exécution budgétaire.**

Par ailleurs, le CESER rappelle que le CFU est avant tout un document comptable, dont la nature est de retracer l'exécution des crédits votés. À ce titre, il ne permet pas d'apprécier les effets concrets des choix budgétaires opérés en 2025 sur les porteurs de projets, habitants... **Le CESER estime donc nécessaire que l'analyse des résultats comptables soit complétée par une évaluation qualitative et quantitative des impacts du budget 2025 sur les porteurs de projets et les acteurs concernés.**

Concernant le tourisme, le CESER rappelle que l'année 2025 a marqué la dernière année d'existence du GIE et de la SPR de l'agence de développement économique Solutions & Co. Dans son rapport CFU 2025, la Région fait remarquer que l'économie touristique était en progression de + 2,8 % en 2025. Le CESER rappelle l'importance de l'économie touristique en Pays de la Loire et sera attentif à la dynamique des actions menées au sein des services régionaux.

4. Certification des comptes 2025

La Région poursuit l'expérimentation de la certification de ses comptes. À l'instar des exercices précédents, les comptes de l'exercice 2025 font l'objet d'une « **opinion favorable avec réserves pour désaccords et limitations** » (9 réserves en 2025 vs. 10 en 2024) du fait de la persistance de réserves résiduelles qualifiées « d'exogènes » par la Région présentées dans le tableau ci-dessous :

9 Réserves résiduelles dans les comptes 2025	Levées de réserves :				
	2021	2022	2023	2024	2025
Réserve 1 - Les subventions d'équipements versées doivent être amorties à compter de la date de mise en service du bien financé ou à défaut et par simplification, à compter de la date de versement de la subvention.					
Réserve 2 - Modalité d'amortissements des immobilisations corporelles – Durée unique de 30 ans et non mise en œuvre de l'approche par composants.					
Réserve 3 - Absence d'inventaire physique exhaustif, y compris dans les lycées (compétence chefs établissements; (EXOGENE)).					
Réserve 4 - Dépréciation des titres de participations (PLP) : correction d'erreur (7,5 M€).					
Réserve 6 - La Région n'est pas en mesure de contrôler le montant des dotations et recettes fiscales qu'elle perçoit (EXOGENE) .					
Réserve 6 - Rattachement des produits sans contrepartie directe au M57 définit le rattachement pour la TDFE, taxes sur certificats d'immatriculation et fraction de TVA ex DGF à la date d'encaissement, en l'absence de notification, en janvier N+1).					
Réserve 7 - Non-rattachement des dépenses ou recettes liées à la convention SNCF, du fait de la finalisation du bilan définitif plusieurs mois après la clôture comptable de l'année N (EXOGENE) .					
Réserve 8 - Fonds européens FEAMP et FEDAER : incapacité de la Région à contrôler les attestations de l'ASP (EXOGENE) .					
Réserve 9 - Absence de process permettant de garantir l'exhaustivité du recensement des engagements hors bilan (EHB) de la Région.					
Réserve levée - Créances : date d'évaluation des dépréciations à constituer au titre des créances (novembre), centralisant un ajustement IMC en 2020.	x				
Réserve levée - Charges d'intervention : Rattachement des dépenses (pas de lien avec les abondement des rattachements en N+1).	x				
Réserve levée - Fonds propres : manque de documentation justifiant le montant des subventions d'investissement et de dotations reçues à forte antériorité.	x				
Réserve levée - Fonds propres : manque de documentation concernant les dotations présentant une forte antériorité.	x				
Réserve levée - Absence de mise en service des immobilisations en cours à forte antériorité.		x			
Réserve levée - Proiettes transports scolaires (manque de documentation pour faire le lien entre les recettes comptabilisées et le logiciel de gestion des inscriptions).		x			
Réserve levée - Provision pour Compte Epargne Temps (CET) : correction d'erreur (3 M€).			x		
Réserve levée - Procédure de dépréciation de prêts, similaire et correction d'erreur (6,5 M€).			x		
Réserve levée - Prorata temporis : immobilisations corporelles acquises depuis le 1er janvier 2019 restent amorties à compter du 1er janvier de l'exercice suivant leur date de mise en service.					x

Document Région Pays de la Loire

En 2025, la Région a levé la réserve relative au prorata temporis des immobilisations acquises depuis le 1^{er} janvier 2019.

Il ressort les éléments suivants de l'examen du rapport du commissaire aux comptes :

- La première réserve pointe la pratique erronée de la Région quant à la comptabilisation des versements échelonnés des subventions qui financent du matériel au profit de SNCF et SNCF Réseau (1 734 M€ en valeur nette). L'amortissement de ces subventions demeure en décalage avec les règles du référentiel comptable M57. La deuxième réserve porte sur les amortissements des immobilisations corporelles (722 M€). Le rapport est réservé sur la non mise en œuvre de l'approche par composants pour le patrimoine bâti, la durée et les modalités d'amortissement retenues, l'absence de prise en compte de la durée de vie résiduelle des biens ainsi que certaines corrections comptables affectant les subventions d'investissement associées. En conséquence, le commissaire aux comptes ne peut également se prononcer sur les neutralisations d'amortissements figurant en fonds propres (4 037 M€) ni sur les reprises de subventions d'investissement (537 M€).

Sur ces premières réserves, la Région juge le coût de régularisation (financier et humain) trop élevé au regard de l'enjeu.

- En ce qui concerne les immobilisations financières, la Région détient diverses participations dont les titres sont valorisés à hauteur de 67 M€. Toutefois, elle n'a toujours pas comptabilisé la dépréciation de 7,5 M€ estimée dès 2020 pour des raisons budgétaires. Les états financiers utilisés pour apprécier la valeur des participations étant ceux de l'exercice précédent, ils ne permettent pas une actualisation complète au 31 décembre 2025. Le commissaire aux comptes estime ainsi l'insuffisance de dépréciation à 4 M€ supplémentaires.
- L'absence d'inventaire physique exhaustif des autres immobilisations incorporelles et corporelles (94 M€ en valeur nette) empêche les auditeurs de valider pleinement la réalité et l'exhaustivité de ces actifs. L'audit a également révélé des insuffisances dans la justification des recettes fiscales (IFER, TICPE, cartes grises et fraction de TVA pour 1 027 M€) ainsi que dans les modalités de rattachement de certaines recettes fiscales. Les contributions versées aux opérateurs du transport ferroviaire régional (161 M€) ne reposent pas sur un dispositif de contrôle interne suffisamment formalisé. Enfin, les fonds européens FEADER et FEAMP (75,4 M€ au bilan et 73,4 M€ au compte de résultat) demeurent insuffisamment documentés pour permettre de vérifier la cohérence des montants comptabilisés avec ceux notifiés par l'Agence de services et de paiement (ASP).

Considérant ces réserves comme exogènes, la Région est actuellement dans l'incapacité de fournir les éléments permettant la certification des sommes enregistrées.

- Les engagements hors bilan ne sont pas exhaustifs et la Région doit poursuivre le déploiement de ses procédures de contrôle interne afin d'améliorer leur recensement. En raison de ces limitations, l'auditeur ne peut se prononcer sur certains actifs immobilisés et les comptes qui leur sont liés, incluant les fonds propres, les amortissements, les subventions d'investissement, certaines recettes fiscales ainsi que plusieurs charges d'intervention.

Sous ces réserves, les comptes 2025 sont certifiés sincères et donnent une image fidèle de la situation financière de la Région ainsi que du résultat des opérations de l'exercice.

La Région poursuit ses efforts de fiabilisation des comptes et de transparence et montre sa volonté de maîtriser les risques et d'améliorer la qualité de l'information financière dans les années à venir.

La situation financière traduite par la présentation des comptes de la Région met en avant une situation financière solide avec des fonds propres de 4,7 Md€, un résultat comptable de 232 M€ et une trésorerie disponible de 26,6 M€ au 31 décembre 2025.

Le CESER salue le choix de la Région dans sa démarche volontaire de certification des comptes qui apporte un éclairage sur les informations financières. Il pointe la nécessité d'identifier de manière exhaustive les engagements hors bilan qui doivent permettre de mieux évaluer les risques associés à des garanties données à des structures tierces. La valorisation des actifs immobilisés, conformément aux règles, devra également permettre de mieux appréhender la structure de haut de bilan de la Région.

5. Annexe environnementale des collectivités locales

Lors du BP 2025, la Région avait présenté pour la deuxième fois un rapport évaluant l'impact environnemental des dépenses budgétaires de la Région.

Elle avait ainsi anticipé une évolution législative qui prévoit la production d'une annexe obligatoire pour les collectivités de plus de 3 500 habitants intitulée « impacts du budget pour la transition écologique » à compter du Compte Financier Unique (CFU) 2024 voté en juin 2025.

Ce deuxième exercice renouvelle la production d'une annexe environnementale sur l'axe n°1 « Atténuation du changement climatique » et ajoute l'axe n°6 « Préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles ».

La répartition par nature au titre de l'année 2025 pour les axes 1 et 6 est la suivante :

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	1 078 537,97	0,00	0,00	0,00	1 078 537,97
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	996 021,60	0,00	0,00	996 021,60	0,00
A125	Constructions	2 052 216,08	393 083,39	92 963,02	1 566 169,67	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	493 894,45	178 104,12	15 047,44	300 742,89	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	730 468,57	0,00	0,00	730 468,57	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	123 972 308,53	61 016 100,61	5 873 294,17	57 082 913,75	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		129 323 447,20	61 587 288,12	5 981 304,63	60 676 316,48	1 078 537,97

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	1 078 537,97	0,00	13 006,90	1 065 531,07	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	996 021,60	0,00	0,00	996 021,60	0,00
A125	Constructions	2 052 216,08	0,00	0,00	2 052 216,08	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	493 894,45	0,00	0,00	493 894,45	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	730 468,57	0,00	0,00	730 468,57	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	123 972 308,53	9 058 882,10	8 151 893,82	106 761 532,61	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		129 323 447,20	9 058 882,10	8 164 900,72	112 099 664,38	0,00

Document Région Pays de la Loire

Le CESER avait salué la démarche volontariste engagée par la Région en matière de budget vert. Il regrette toutefois que celle-ci se limite désormais à la seule production réglementaire d'une annexe environnementale dans la maquette budgétaire. Une analyse des enjeux et des résultats associés mériterait d'être intégrée et valorisée dans le document principal du CFU, participant ainsi à éclairer les orientations des politiques publiques.

6. Bilan au 31 décembre 2025 du Contrat de Plan État-Région (CPER) 2021-2027

Le CESER prend acte du bilan au 31 décembre 2025 du Contrat de Plan État-Région (CPER) 2021-2027. Ce bilan fera l'objet d'un avis plus approfondi lors de la prochaine session du CESER prévue en octobre 2026.

Interventions des organisations

CFTC

Le Regard Croisé vu par la CFTC :

- Une analyse élaborée autour d'un contexte économique plus qu'incertain, une croissance modérée voir freinée, un retour à une inflation exponentiel, mais surtout une absence de visibilité dans les pilotages des stratégies nationale, alors que celles-ci sont quelques peu chahutés au regard du contexte international.

Si Le CESER souligne désormais certaines fragilités régionales alors même que les Pays de la Loire en avaient été quelque peu épargné, nos cinq départements en sont désormais impactés de façon inégales :

Ce contexte économique de 2025 est marqué par une augmentation des défaillances d'entreprises et une baisse de l'emploi.

- La hausse des défaillances d'entreprises, est d'autant plus prégnantes, en particulier au sein des TPE et PME.
- La région n'a pu que constater une hausse de 20 % des défaillances en plus, avec plus de 3 174 procédures redressements/liquidations, le plus haut niveau depuis 10 ans.
- Un marché de l'emploi, en berne totalisant une baisse jamais constatée depuis huit ans en Pays de la Loire (Ouest France 14/04/26) , et plus encore un besoin en main œuvre BMO désormais déséquilibré, un tiers des recrutements prévisibles se concentreraient sur la Loire Atlantique.
- Si le CESER regrette l'absence d'échanges avec les acteurs économiques et souhaite une évaluation plus approfondie
- Des impacts du budget 2025, au-delà de celle liés au patrimoine, au sport et à la culture.
- La région privilégie les aides directes aux acteurs économiques, ce qui pourrait limiter la dynamique partenariale et l'influence régionale.
- La fin du soutien à certains organismes (Cap Europe, Nantes, Ouest Valorisation) suscite des interrogations. La région devrait ajuster ses dispositifs pour éviter un affaiblissement de l'écosystème socio-économique, en privilégiant plus l'intermédiation.
- Pour la CFTC c'est bien au travers de ces inégalités sociales et territoriales, que se dessine une concentration urbaine non choisie, mêlant précarités énergétiques, et tensions environnementales.

Pour la CFTC le document présenté ce jour sur le CFU 2025 de la Région Pays de la Loire, inclus bien un budget équilibré, et une gestion proactive de la dette, alors que la dette régionale s'élève désormais à 2 259 M€, portant la capacité de désendettement à 6,8 années.

L'exercice 2025 présente donc un résultat positif. Un budget total de fonctionnement qui s'élève à 1 497,0 M€, en hausse de 3,8 % (+55,5 M€) par rapport à 2024.

Pour la CFTC cette analyse met en exergue un nombre certain de contraintes particulièrement délicates

Pour la CFTC la construction du CFU 2025 rappelle un contexte d'incertitudes et les difficultés que traverse cette période.

Cela étant dit, la CFTC remercie le chargé de missions, et le rapporteur ainsi que le groupe d'appui qui ont œuvrés ensemble à cet avis.

La CFTC, approuve ce projet d'avis et émet un avis favorable.

MEDEF

Madame la Présidente, Monsieur le Vice-Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Au nom du MEDEF Pays de la Loire, nous souhaitons cette année prendre la parole avec un message plus net encore que l'an dernier : les résultats sont au rendez-vous.

En 2025, la Région n'a pas seulement confirmé une trajectoire — elle l'a accélérée. L'épargne brute progresse de 83 millions d'euros pour atteindre 334,6 millions. La capacité de désendettement revient à 6,8 années, contre 8,7 en 2024. Le recours à l'emprunt baisse de 53 millions. Et les dépenses de fonctionnement reculent effectivement de 27,5 millions d'euros, tout en maintenant un taux de réalisation de 97,2 %.

Ce sont des résultats concrets, obtenus dans un contexte national difficile, avec des recettes fiscales sous contrainte et des dotations de l'État en recul. Ils méritent d'être reconnus comme tels.

L'an dernier, nous disions que la Région avait « engagé le cap de responsabilité budgétaire sans attendre ». Aujourd'hui, nous pouvons dire que ce cap produit des effets réels et mesurables.

Nous notons également avec satisfaction que l'investissement tient. À périmètre constant, hors fonds européens, les dépenses d'investissement progressent à 512,7 millions d'euros, leur plus haut niveau depuis 2021. C'est la démonstration que faire des économies en fonctionnement et investir davantage ne sont pas des objectifs contradictoires — à condition d'avoir le courage de prioriser.

Nous voulons aussi saluer la démarche de certification des comptes, poursuivie volontairement par la Région. La levée d'une réserve supplémentaire en 2025 est un progrès, même modeste. La transparence financière est une condition de confiance entre la collectivité et les acteurs économiques du territoire.

Permettez-nous cependant de formuler deux attentes pour la suite.

La première concerne l'évaluation des effets des choix budgétaires engagés. La Région a fait preuve de courage en recentrant son action sur ses priorités essentielles, et nous nous félicitons qu'elle ait elle-même commandé une évaluation à son Inspection générale sur le volet culturel. Les résultats sont parlants : la baisse des financements régionaux a représenté 0,8 % du total des aides publiques à la culture, seules quatre structures sur 442 ont cessé leur activité, et le nombre d'intermittents en activité a progressé de 3 % — à contre-courant de la tendance nationale. Nous encourageons la Région à étendre cette démarche d'évaluation à l'ensemble des politiques concernées par les redéploiements, afin d'ajuster si nécessaire les modalités d'accompagnement.

La seconde concerne l'accès des entreprises ligériennes, et notamment des PME, aux fonds européens dont la Région est gestionnaire. L'enveloppe 2021-2027 est de 625 millions d'euros. La montée en charge est engagée. Mais trop souvent, la complexité des procédures reste un frein réel pour les petites structures. Nous appelons la Région à poursuivre ses efforts de simplification sur ce point.

Le MEDEF Pays de la Loire votera favorablement cet avis. Avec ses réserves.

Le CFU 2025 n'est pas seulement un bon document comptable. C'est la preuve qu'une collectivité peut se réformer, tenir ses engagements financiers, et continuer d'investir pour l'avenir du territoire. C'est le message que nous souhaitons porter ce jour. Nous ne pouvions pas voter contre un avis qui acte des résultats financiers que beaucoup de régions françaises nous envient avec des fondamentaux solides (épargne brute, capacité de désendettement, investissement au plus haut depuis 2021) et construits avec méthode, dans un contexte national qui n'y invitait pas.

Nous regrettons simplement que l'avis du CESER n'aille pas plus loin dans la reconnaissance de ces avancées. Encourager ce qui fonctionne, dire que les résultats sont là, que la trajectoire est bonne, que la Région a su faire des choix difficiles là où d'autres ont reculé — c'est aussi le rôle d'une institution consultative. Aujourd'hui, c'est le MEDEF qui le dit.

Je vous remercie.

CGT-FO

Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

La semaine dernière, pendant que nous nous attelions comme représentants de nos organisations au sein du CESER à analyser le CFU 2025, nous avons assisté à une campagne médiatique visant à glorifier (je cite page 2 du rapport) « l'esprit de réforme de l'exécutif régional (qui) repose sur un principe simple mais exigeant : faire mieux avec moins ». A tel point que sur RTL, mardi 16 juin au matin, le journaliste lançait à Madame la Présidente de Région : « Bonjour Margareth Thatcher ».

L'excellent travail fourni par le groupe d'appui et les commissions a permis de construire un avis du CESER sur la présentation de l'exercice comptable 2025. Comme d'habitude la délégation Force Ouvrière ne participera pas au vote, laissant le soin aux élus politiques que nous ne sommes pas, d'assumer leurs choix et leur bilan.

Avant d'aller plus loin, il convient de régler son sort au tour de passe-passe (qualifié « d'opération en trompe l'œil » par Monsieur le rapporteur) opéré par l'Etat au profit de toutes les Régions : il s'agit du transfert de la TICPE Grenelle de recette d'investissement en recette de fonctionnement. Ceci permet d'afficher pour toutes les régions, quoiqu'elles aient décidé pour leurs dépenses de fonctionnement, un abondement de l'épargne brute et d'afficher ainsi une amélioration de leur capacité de désendettement dont toutes avaient bien besoin.

Pour le reste, ce qui marque durablement les recettes des collectivités locales en 2025 dans le cadre d'un budget contraint, c'est la poursuite de la baisse tant en fonctionnement qu'en investissement des dotations d'Etat qualifiée « d'érosion structurelle des ressources régionales » par Monsieur le Rapporteur. Avec parfois des effets de yoyo comme la TICPE SEGUR qui fortement diminuée en 2025 pour les places en Institut de Formation en Soins Infirmiers revient en 2026 et est ainsi réattribuée au BS.

Alors élu local, quand on est à la direction d'une collectivité locale, que l'on décide de supprimer ou baisser des subventions au planning familial, aux missions locales et associations culturelles et sportives, ou que l'on décide de renoncer à la construction d'un collège pour un département ou un lycée pour une Région ; les conséquences se reportent toujours sur la vie quotidienne des citoyens tant en termes d'emploi que de qualité de vie.

De fait, les choix budgétaires de l'Etat orientent structurellement ceux des collectivités locales qu'elles que soient les gesticulations des uns ou des autres.

La discussion actuelle sur l'augmentation de la loi de programmation des dépenses militaires de 36 milliards d'euros, voire 50 milliards proposés au Sénat augure la poursuite de la diminution des budgets des collectivités locales à l'image des récentes annonces visant à relever fortement les tickets modérateurs sur les actes médicaux.

De fait encore et pour conclure, l'austérité et la militarisation sont les deux faces d'une même médaille aux conséquences délétères en matière de santé, d'éducation, de financement de la protection sociale et de l'ensemble des services publics. Merci de votre attention.

Chambre des métiers et de l'artisanat (CMAR)

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire prend acte des résultats du Compte Financier Unique 2025 qui témoignent d'un redressement significatif des équilibres financiers de la Région, avec notamment une amélioration de l'épargne brute et une maîtrise de l'endettement. Dans un contexte national marqué par la dégradation des finances publiques, le ralentissement économique et la hausse des défaillances d'entreprises, ces résultats traduisent un effort de gestion important.

La CMA observe toutefois que cet exercice 2025 a également été marqué par une réduction sensible du soutien financier régional à plusieurs actions portées par les chambres consulaires. Face à cette évolution, notre réseau a su adapter son organisation, recalibrer ses interventions et maintenir l'essentiel de ses missions au service des entreprises artisanales et des territoires.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat souhaite souligner plus particulièrement le maintien du soutien régional aux investissements des centres de formation d'apprentis. Dans un contexte où les besoins en compétences demeurent considérables pour les entreprises artisanales et où les tensions de recrutement persistent dans de nombreux métiers, cet engagement constitue un signal fort et structurant pour l'avenir de l'apprentissage en Pays de la Loire.

La CMA rappelle que la qualité des équipements pédagogiques, des plateaux techniques et des infrastructures de formation constitue une condition essentielle pour préparer les compétences dont les entreprises auront besoin demain. Le maintien de cet effort d'investissement contribue directement à l'attractivité des métiers, à la réussite des jeunes et à la compétitivité de l'économie régionale.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat restera particulièrement attentive à l'évolution des financements consacrés à l'apprentissage et à la formation professionnelle, dans un contexte marqué par le désengagement progressif de l'État et par les fortes incertitudes pesant sur le financement des CFA.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire remercie le rapporteur et le chargé d'étude et votera l'avis du CESER

UDES

Au nom de l'UDES, je tiens à m'associer pleinement à l'avis présenté par notre rapporteur sur ce Compte Financier Unique 2025.

Ce CFU retrace l'exécution d'un budget 2025 marqué par des arbitrages importants, et nous partageons la lecture qu'en propose le rapporteur général.

Vigilance sur le sanitaire-social

Sur le secteur sanitaire et social, le constat de ce CFU est contrasté, et l'avis du CESER le relève avec justesse.

Côté positif, l'effort d'investissement est réel et significatif : 12,8 M€ mandatés en 2025 pour le Pôle régional d'excellence de formations sanitaires et sociales du Mans, contre 4,1 M€ en 2024, pour une ouverture annoncée en janvier 2027. La Région a également ouvert 100 places supplémentaires d'accompagnants éducatifs et sociaux, dans un secteur que chacun ici sait en tension de recrutement.

Mais ces efforts d'investissement et de capacité de formation s'accompagnent d'une fragilisation des financements de fonctionnement qui les rendent possibles. La part SEGUR de la TICPE, qui finance les places en instituts de formation en soins infirmiers, a été réduite unilatéralement par l'État, faisant chuter la recette perçue par la Région de 17 M€ à 12,36 M€ — une perte qu'on ne peut que déplorer.

L'articulation entre une ambition de capacités de formation en hausse et des financements de fonctionnement en repli constitue, pour notre secteur, un point de vigilance que nous tenions à souligner.

En conclusion, notre vigilance porte sur le financement du sanitaire-social et de la formation professionnelle, où les arbitrages de l'État pèsent directement sur la capacité de la Région à tenir ses ambitions, et où nous appelons à une concertation renforcée avec les réseaux d'acteurs concernés.

Pour conclure, l'UDES soutient l'avis du CESER dans son ensemble.

Je vous remercie.

CRESS – CLCV - UFC-Que Choisir - pôles culturels – URAF – FRCIDFF - FAS, et Mutualité Française Pays de la Loire

Madame la Présidente, Monsieur le Vice-Président, Mesdames et Messieurs les Membres du CESER,

Cette intervention est au titre de la CRESS, de la CLCV, d'UFC-Que Choisir, des pôles culturels, de l'URAF, de la FRCIDFF, de la FAS, et de la Mutualité Française Pays de la Loire.

En 2025, l'exécutif ligérien faisait le choix d'une rupture assumée dans la conduite de l'action publique régionale, à travers la suppression des subventions. Je cite « Cet esprit de réforme, revendiqué par l'exécutif régional, reposait sur un principe simple mais exigeant : faire mieux avec moins. Moins de dépenses de fonctionnement mais plus d'efficacité dans l'action publique. Moins de dispersion, mais davantage de cohérence et d'impact. » L'objectif est donc pour la Région d'avoir la capacité d'agir, d'investir et de préparer l'avenir.

Faire mieux avec moins ? Ou comment se concentrer sur l'essentiel ? en supprimant les subventions ! Oui à court terme vous pouvez affirmer avoir réalisé les économies annoncées sur les dépenses de fonctionnement : moins 82 millions. Certes Madame La Présidente de Région, dans un post LinkedIn, précise qu'il ne faut pas fanfaronner tout en écrivant que rien de ce qui nous a été promis n'est arrivé : pas de cataclysme, pas de massacre ni de plan social... en citant le secteur culturel.

Pas de plan social ? Selon les données de l'URSSAF, 586 emplois ont été détruits dans l'ESS ligérienne entre décembre 2024 et décembre 2025, c'est la première fois depuis 2017 que l'emploi ESS a baissé en Pays de la Loire sur une année civile. Ces chiffres traduisent des départs non remplacés, des licenciements, des recrutements reportés, mais aussi une inquiétude croissante des dirigeants, un épuisement des salariés et des bénévoles et, surtout, une réduction de services utiles à nos concitoyens. » Notre outil de suivi TelESScope confirme ce que beaucoup d'entre nous constatent : les tensions financières ont désormais des conséquences sociales, économiques et territoriales directes. Et malheureusement, les perspectives restent préoccupantes. « L'arrêt du saupoudrage d'argent public » a des impacts : quand une association ferme une permanence, quand une coopérative abandonne un projet ou quand une structure d'insertion réduit son activité, ce sont des besoins qui ne trouvent plus de réponse et des territoires qui se fragilisent.

C'est pourquoi la CRESS a fait du soutien aux organisations en difficulté une priorité. Nous nous sommes investis dans les cellules de veille mises en place sous l'autorité de la DREETS et avons proposé la création d'une véritable instance régionale de pilotage et de suivi des politiques publiques en faveur de l'ESS.

Certes la Région n'est pas la seule collectivité à avoir drastiquement baissé ses soutiens, l'Etat prévoyait jusqu'à hier la baisse des crédits ESS du programme 305, et le ministre Serge Papin est revenu sur cette décision. Est-ce les 4000 signataires de la lettre ouverte au Premier ministre, dont d'innombrables dirigeants d'entreprises de l'ESS et de très nombreux élus et parlementaires qui lui ont fait changer d'avis ?

Les réponses à notre monde en transformation ne peuvent pas venir uniquement de l'investissement, le fonctionnement n'est pas une dépense économiquement stérile ! Investissement et fonctionnement sont complémentaires : l'utilisation de tout équipement nécessite des dépenses de fonctionnement, et l'exécution de tout service public nécessite l'utilisation de nombreux équipements et infrastructures.

Les réponses à notre monde en transformation ne peuvent venir d'un seul acteur. Elles nécessitent un dialogue permanent entre l'État, la Région, les collectivités, les réseaux et les acteurs de terrain. Plaçons la coopération avant la concurrence systématique et le long terme avant le court terme.

Parce que les coupes budgétaires ne concernent pas que la ligne ESS mais celles de plusieurs politiques publiques (santé, formation, solidarités, services aux entreprises, environnement, agriculture et alimentation, ...), autant par des subventions publiques que des marchés publics, nous réitérons notre vœu de travailler sur l'évaluation des impacts, notamment économiques, de l'action publique régionale sur le secteur associatif et l'économie sociale et solidaire.

Nous approuvons cet avis, et remercions le rapporteur, le chargé d'études, et le groupe d'appui.

Organisations LPO, CPIE, GRAINE, FNE

Les organisations suivantes (LPO, CPIE, GRAINE, FNE), dans un souci d'économie de temps de prise de parole interviennent ici à la fois sur le CFU et le Budget supplémentaire.

L'analyse du CFU montre bien que l'adaptation aux dérèglements climatiques et l'atténuation de l'empreinte humaine sur ces dérèglements n'ont clairement pas été des priorités dans le budget 2025 de la Région.

Les actions concrètes de court terme et les trajectoires à long terme visant à préserver le vivant, ne sont pas des priorités. Pire, l'écologie n'apparaît, au mieux, que comme un empêchement de tourner en rond, au pire comme l'écologie punitive, bouc émissaire des impasses économiques et sociales actuelles.

Dans 10 ans comment nos enfants et petits-enfants qualifieront-ils les ravages de l'inaction de cette décennie ?

Il n'y a plus d'argent, les caisses sont vides, nous faisons porter le poids de la dette sur les générations à venir. De quelle dette parlons-nous ? Et s'il s'agit de son seul aspect financier quid de la gabegie de certaines dépenses publiques ? Comment rendons-nous réellement productive la somme importante des économies des français et françaises, celle des ressources financières liées aux héritages source d'inégalités flagrantes, ou encore le recours aux impôts auxquels certains ont plus de facilité à se soustraire ? Comment résolvons-nous démocratiquement la vertigineuse augmentation des inégalités de richesses et de patrimoine résultats de tous ces manques de prise en compte ?

Ne pas réhabiliter l'impôt, juste et équitablement réparti, ne pas envisager de recourir dans nos budgets à des recettes nouvelles, c'est à court terme mettre en grave péril notre démocratie.

Nos hôpitaux, nos écoles, nos services publics, la réussite des transitions écologiques, technologiques et sociales sont vitales à chacun et chacune. Pour cela il faut des moyens nouveaux. Ne pas l'envisager obère notre avenir commun et constitue pour nos organisations une faute majeure.

Nous relevons que dans le Budget Supplémentaire présenté par la Région aucun de ses points n'a évolué de manière significative. La réduction de la dette environnementale et climatique n'est pas encore au niveau qu'elle nécessite aujourd'hui.

Nous prenons note du démarrage de la démarche d'évaluation des impacts des décisions budgétaires de 2024 à travers le rapport envoyé vendredi dernier. Nous attendrons les volets suivants avant d'en faire une analyse plus poussée.

Nous voterons les deux avis du CESER sur le CFU et le BS et remercions Damien, Maxence et le groupe d'appui budget du travail accompli.

CFDT

Pour commencer, la CFDT prend acte du très récent rapport d'évaluation produit par l'exécutif régional relatif à la politique budgétaire 2025. Rappelons que, selon la loi, le CESER a pour mission de « contribuer à des évaluations et à un suivi des politiques publiques régionales ».

Sans avoir été associé à la réalisation de cette évaluation - ni l'avoir analysé pour l'heure, la CFDT constate que ce qui en est communiqué par la Présidente de Région ne correspond pas avec les retours que la CFDT a eu de la part du monde associatif.

Notre organisation contribuera activement au travail qui s'en suivra au sein du CESER.

L'examen de ce CFU vient clore pour le CESER l'examen d'un exercice budgétaire 2025 qui a marqué une rupture dans notre région.

C'est donc, pour la CFDT, le moment de tirer le bilan de cette séquence que nous résumons en deux formules : « des économies mal dosées » et « une co-construction toujours indispensable »

Des économies mal dosées

Dans sa déclaration de décembre 2024, la CFDT contestait l'ampleur des économies de 82 millions d'euros. La CFDT demandait un report de l'examen du budget en mars 2025 pour avoir le montant exact des moindres recettes de l'Etat.

Ce n'était pas pour nier le problème, la CFDT reconnaissait explicitement qu'il y avait un déficit budgétaire mais pour correctement doser les économies à réaliser et par là-même leur impact sur notre région.

Dans l'avis du CESER, nous constatons ce que nous pressentions : les efforts demandés étaient trop importants. Nous en voulons pour preuve le solde positif du budget de 22.5 millions d'euros précisé dans l'avis.

Ce solde a été tout entier consacré à réduire l'épargne brute. Pourtant, la copie initiale prévoyait déjà un effort non négligeable que le conseil régional jugeait alors satisfaisant.

Dans le même temps, nous sommes au regret de constater que les risques que nous listions se sont réalisés et que les impacts de ces réductions ont été considérables :

-Oui, les missions locales ont été moins financés et, du fait des désengagements du conseil régional et de l'Etat, ce sont au moins 50 ETP qui ne sont plus en face des jeunes. Cela a la double conséquence de laisser trop d'entre eux dans l'ornière de leurs difficultés mais aussi d'avoir des entreprises qui ne bénéficieront pas de leurs compétences dans un contexte de vieillissement de la population au travail.

- Oui, le planning familial a été privé de ses subventions avec toutes les conséquences que l'on sait.
- Oui, les associations ont payé cher cette politique. Les licenciements continuent et c'est autant de pratiques culturelles et sportives qui ne sont pas proposées aux citoyens et une économie de ce secteur mise à mal.

Mais c'est aussi toute une économie ligérienne qui en pâtit. La CFDT note positivement les investissements réalisés mais l'accompagnement économique est aussi une nécessité. C'est beaucoup moins le cas notamment avec la réduction des moyens à différentes structures et la

suppression, sans remplacement pour l'heure, de l'agence de développement économique. C'est particulièrement dommageable, avec un bilan 2025 qui montre que le nombre d'emplois salariés et l'intérim sont orientés à la baisse quand les défaillances d'entreprises le sont à la hausse ce qui constituent des signes de ralentissement économique.

Une co-construction toujours indispensable

L'avis du Ceser de décembre 2024 parlait de rupture « avec notre tradition ligérienne de l'écoute, de la concertation et du dialogue ». Il n'est pas trop tard pour changer d'avis et revenir à une pratique plus équilibrée.

Dans un monde, et notre région ne fait pas exception, où les aléas sont de plus en plus nombreux (nous en voulons pour preuve ce nouvel épisode caniculaire), il n'y aura pas de région robuste sans développement des coopérations entre les acteurs pour qu'ils co-construisent des solutions dynamiques en adaptation continue.

Pour co-construire, il faut des diagnostics transparents.

Ce n'est que partiellement le cas dans le CFU. Certes, il y a plus de chiffres mais des regroupements de lignes nous empêchent d'effectuer notre travail de confrontation, dans le détail, avec les éléments apportés par le conseil régional. En rester à des hypothèses, c'est aussi pour nous peut-être en faire de mauvaises. La CFDT ne voit pas ce que le conseil régional a à y gagner.

Pour co-construire, il faut sortir des fausses évidences qui voudraient que l'investissement soit vertueux quand le fonctionnement est forcément à réduire.

L'investissement humain, par exemple en formation et en accompagnement, est classé en grande partie en fonctionnement or, il s'agit bien d'un investissement pour l'avenir.

U2P

Madame la Présidente, Monsieur le vice-président

Mesdames et Messieurs,

L'année 2025 a été une année difficile pour de nombreuses entreprises, avec une progression des défaillances particulièrement marquée en Pays de la Loire, et un environnement qui pèse davantage sur les petites structures. La Région a connu en 2025 une hausse importante des défaillances d'entreprises, avec 3 174 procédures de redressement et liquidation judiciaire recensées, soit le niveau le plus haut depuis 10 ans.

Dans ce contexte, l'U2P Pays de La Loire souhaite rappeler que les entreprises de proximité constituent un maillage essentiel de nos territoires. Elles contribuent à l'activité économique locale, au maintien des services du quotidien, à l'emploi et à l'attractivité des communes, notamment dans les territoires ruraux et périurbains.

À ce titre, nous partageons l'attention portée par le CESER aux conséquences concrètes des choix budgétaires régionaux sur les acteurs économiques. Le CFU retrace une exécution budgétaire maîtrisée, mais il ne permet pas à lui seul d'apprécier pleinement les effets des décisions prises sur les entreprises et les acteurs de terrain. Cette limite, nous la retrouvons également dans le document de synthèse du rapport d'évaluation de l'inspection générale de

la Région Pays de la Loire qui au-delà des chiffres, ne permet pas toujours une évaluation qualitative des effets d'une politique budgétaire.

C'est en ce sens que l'U2P estime nécessaire de compléter l'analyse comptable par une évaluation qualitative des impacts sur les porteurs de projets et les acteurs concernés par une politique budgétaire, quel que soit le périmètre.

Nous souhaitons également insister sur un point essentiel pour l'économie de proximité : l'importance des réseaux d'accompagnement et des corps intermédiaires.

Le projet d'avis alerte sur les risques liés à une logique de « désintermédiation », notamment le risque d'affaiblissement des dynamiques partenariales et celui d'une captation des aides directes par les acteurs économiques les mieux structurés. Cette vigilance nous paraît particulièrement importante pour les TPE, qui n'ont ni les mêmes moyens ni les mêmes capacités d'ingénierie que les grandes entreprises.

Pour nos TPE, l'accompagnement de proximité est un facteur déterminant : accompagnement à la création et à la transmission d'entreprise, adaptation aux transitions numériques et environnementales, accès à la formation, anticipation des mutations économiques.

Nous notons avec grande satisfaction que la Région a poursuivi ses investissements en faveur de l'apprentissage en 2025, et nous l'appelons à maintenir cet effort notamment en vue du contexte financier dégradé à venir pour 2026.

L'U2P plaidera toujours pour une gestion rigoureuse des finances publiques régionales car bonne santé financière de la collectivité constitue une condition indispensable de la poursuite des politiques publiques utiles aux territoires et aux entreprises.

Au regard de ces éléments, l'U2P Pays de la Loire partage les observations formulées dans le projet d'avis du CESER et indique qu'elle votera favorablement cet avis.

Merci à Damien le rapporteur, au groupe d'appui et au chargé d'étude.

CGT – UNEF

La CGT et l'UNEF remercient Damien, Maxence, et l'ensemble des membres de l'équipe permanente et des stagiaires du CESER pour ce travail.

Les agrégats budgétaires sont en amélioration. Quelle surprise, en coupant drastiquement dans ses dépenses, la Région augmente sa capacité de désendettement et diminue son endettement. Et les économies annoncées ont été réalisées. C'est d'ailleurs attendu puisque le budget est un document d'autorisation, et que les crédits votés ne peuvent pas être dépassés. Dans ce contexte, la Présidente du Conseil Régional a beau jeu de souligner les économies réalisées, ce n'est que l'exécution de ce qui avait été voté. Notons que l'investissement sur les politiques publiques est certes le plus élevé en euros courant depuis 2021 mais qu'en euro constant on est en-dessous de 2022 et 2023.

Nous considérons que le redressement budgétaire n'est pas une fin en soi. Et que les coupes décidées par la Région pèsent sur les actions menées dans les territoires par les différents acteurs dont les vivres ont été coupés, aux dépens des publics les plus fragiles, des jeunes, des femmes, des précaires de manière générale, aux dépens également de la transition écologique et finalement, puisque c'est probablement la préoccupation unique de l'exécutif régional, aux

dépens du développement économique du territoire. Ces sujets ont été soulignés aujourd'hui par les interventions des différentes organisations.

Par ailleurs, si la Région avait levé le versement mobilité régional, elle aurait pu se passer d'une bonne partie des coupes réalisées, puisque les recettes estimées étaient de 60 M€ annuels.

Dans un contexte d'économies tous azimuts, le comité régional CGT et l'UNEF se doivent aussi de relayer le mal être de nombreux salariés y compris du Conseil régional, avec des suppressions de postes souvent non objectivés par l'évolution de l'activité, dans le seul but d'atteindre les 100 suppressions affichées. Les premiers éléments de l'expertise menée actuellement sur 3 directions impactées par les suppressions de postes mettent en avant, malgré des annonces dans cet hémicycle, un manque de prévention en amont des transformations, ainsi qu'une prise en compte insuffisante des dimensions humaines et organisationnelles.

Plus généralement, le CESER demande depuis fin 2025 une évaluation des résultats des coupes budgétaires sur les politiques publiques.

La Région a lancé une démarche. Mais contrairement aux engagements qu'elle a voté en décembre 2025, celle-ci porte sur une partie seulement des coupes réalisées, à savoir la culture.

Un document, très orienté, a été communiqué à la seule présidente du CESER vendredi dernier alors que les réunions préparatoires à la session s'achevaient.

Cette méthode nous pose un réel problème. Pourquoi le CESER n'a-t-il pas eu communication de ce document attendu par chacun dans cette assemblée, et réclamé à chaque session depuis un an et demi, dans les délais lui permettant de travailler une expression ? Pourquoi le Conseil Régional ne s'est-il pas organisé pour répondre au calendrier institutionnel connu depuis plusieurs mois ? C'est pour nous un mépris du rôle démocratique que doit jouer la société civile organisée.

Nous notons que le rapport d'évaluation, que nous nous sommes procuré, dépasse la simple analyse d'impacts et s'applique avant tout à justifier la politique financière de diminution à la hache des dépenses de fonctionnement décidée par l'exécutif.

Nous partageons donc l'expression du CESER et notamment ses regrets indiqués dans le premier cadre bleu de l'avis, sur la transmission du document tardive et en-dehors du caractère délibératif.

Nous appuyons également ce que le CESER précise, je cite : « À ce titre, la présentation du CFU aurait pu constituer un moment particulièrement propice pour partager les résultats d'une telle démarche d'évaluation, corrélée à la présentation du rapport d'activité. »

Ces expressions sur le rapport de la Région sont cohérentes avec les contributions de l'ensemble des commissions. Elles portent notamment concernant les conséquences sur les politiques de jeunesse, dans des termes que la CGT partage globalement, et qui font part de leur attente d'une évaluation globale des impacts des coupes budgétaires.

Nous voterons donc l'avis sur le CFU.

CPME

La CPME reconnaît que le contexte économique est difficile pour tous : entreprises, salariés, collectivités, associations et qu'il est important de présenter pour la Région un CFU qui permet

de garder une vraie politique d'investissements. La CPME salue la rigueur de gestion mais restera vigilante sur le fléchage économique.

La CPME défend la commande publique. Le CFU doit démontrer que les budgets d'investissement votés se traduisent concrètement par des chantiers dans les territoires. Pour la CPME il serait nécessaire de diviser en lots accessibles les marchés publics régionaux pour que les TPE-PME des Pays de la Loire puissent y répondre face aux grands groupes nationaux.

Concernant le budget emploi formation apprentissage, la CPME salue les actions menées par la Région mais il est important que chaque euro dépensé corresponde bien aux besoins de main d'œuvre ligérien ;

Enfin La CPME reconnaît la difficulté de gérer au mieux les finances publiques avec de moins en moins de financement de l'état mais nous voulons réaffirmer notre soutien au monde associatif. Il est contre-productif d'opposer l'économie marchande et l'économie associative. Le monde associatif et l'ESS en Pays de la Loire soutiennent l'attractivité de nos territoires, créent de l'emploi non délocalisable et consomment auprès de nos TPE-PME.

Un territoire dynamique sur le plan culturel, sportif et social est indispensable pour attirer et retenir les compétences et les salariés dans nos TPE-PME.

Merci à Damien, Maxence et le groupe d'appui finances pour la qualité des échanges.

LA CPME votera l'avis.